

L'USFP lance un appel au peuple américain pour conforter la vaillante reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur son Sahara

La justice espagnole se doit de rétablir les victimes des exactions du chef des séparatistes dans leurs droits comme l'exigent l'éthique et les lois en vigueur

Page 3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9305

Jeudi 29 Avril 2021

Trop malmenée, la planète Terre

Par son inconscience, l'Homme court à sa fin



Page 8

Lire également l'entretien du climatologue Mohammed Said Karrouk en page 9

Le président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe réaffirme le soutien de son pays à la marocanité du Sahara

Entretien entre le président de la Chambre des représentants et Delfim Santiago Das Neves



Page 2

Finalisation d'un projet de loi sur la numérisation des procédures civiles et pénales

Selon Mohamed Benabdelkader, il sera soumis dans les prochaines semaines au Conseil de gouvernement



Page 6

Au Maroc, 20% des plus aisés détiennent plus de la moitié des revenus des ménages

Appréhender la question de la répartition sociale des revenus en s'inspirant de l'expérience de l'Institut national de statistiques d'Italie



Page 11

Le président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe réaffirme le soutien de son pays à la marocanité du Sahara

Entretien entre le président de la Chambre des représentants et Delfim Santiago Das Neves



Le président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé et Principe, Delfim Santiago Das Neves, a réitéré, mardi à Rabat, le soutien indéfectible de son pays à la marocanité du Sahara et le ferme engagement de cette institution législative en faveur du Royaume pour défendre ses causes nationales dans les différents forums internationaux.

"Le Maroc peut compter sur l'Assemblée nationale de Sao Tomé et Principe

pour défendre sa première cause nationale et ses intérêts dans les différents forums internationaux", a souligné Delfim Santiago Das Neves dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, tout en réaffirmant la position de l'Etat santoméen reconnaissant l'intégrité territoriale du Royaume.

Après avoir exprimé la détermination de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-

Principe à agir dans l'intérêt du Maroc au sein du Parlement panafricain et dans d'autres organisations continentales, Delfim Santiago Das Neves a fait part de son engagement à renforcer davantage les liens d'amitié et de coopération entre les deux Etats, en particulier dans le cadre de la diplomatie parlementaire.

Evoquant l'expérience de son pays en matière de gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le président de l'Assemblée

nationale de Sao Tomé-et-Principe a précisé que le gouvernement santoméen a pu faire face à cette pandémie grâce à l'aide internationale, notamment du Maroc.

Pour sa part, Habib El Malki a salué la position constante de la République de Sao Tomé-et-Principe en faveur de la question de l'intégrité territoriale du Maroc, notamment au sein de l'Union africaine et du Parlement panafricain, soutenant que le peuple marocain, qui est reconnaissant de l'appui de ce pays à la cause nationale, demeure solidaire avec toute la population du continent.

Dans le cadre de sa vocation de solidarité naturelle avec les pays africains, le Maroc a acheminé d'importantes aides médicales vers plusieurs Etats du continent, pour les aider à faire face aux répercussions de la crise sanitaire, a-t-il dit.

Mettant l'accent sur l'expérience marocaine en matière de gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le président de la Chambre des représentants a relevé que la stratégie menée par le Royaume a été hautement saluée par les observateurs et organisations internationaux, notamment l'Organisation mondiale de la santé.

Cette stratégie, qui a pour socle la vision anticipative de SM le Roi Mohammed VI, est devenue une référence sur les plans continental, régional et international, a-t-il poursuivi.

D'autre part, Habib El Malki a passé en revue le rôle de premier plan de la diplomatie parlementaire dans le renforcement de la coopération bilatérale et la prospection de nouvelles perspectives.

Les mesures relatives à la généralisation de la protection sociale examinées le 10 mai à la Chambre des représentants

Habib El Malki : La nouvelle Constitution a été un tournant dans l'histoire contemporaine du Maroc

Les mesures gouvernementales prises pour la mise en œuvre du chantier de la généralisation de la protection sociale seront au centre de la séance plénière mensuelle des questions de politique générale auxquelles répondra le chef du gouvernement, le 10 mai à la Chambre des représentants.

A l'issue de sa réunion hebdomadaire présidée par Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, tenue lundi, le Bureau a fixé la date du lundi 10 mai prochain pour la tenue de la séance plénière mensuelle des questions de politique générale adressées au chef du gouvernement, indique l'Institution législative dans un communiqué.

En outre, le Bureau de la Chambre a inscrit les secteurs des affaires étrangères, de l'équipement, de l'énergie et des mines et du tourisme à l'ordre du jour de la séance du lundi 3 mai 2021, ajoute la même source.

S'agissant de la législation, le Bureau

a pris connaissance et a transmis à la commission des finances et du développement économique le projet de loi n°51.20 modifiant et complétant la loi n°103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, poursuit le communiqué, notant qu'il a également été informé et a transmis à la commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme, une proposition de loi modifiant et complétant les articles 6, 10 et 23 de la loi n°7.81 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et à l'occupation temporaire.

Le Bureau indique avoir également transmis à la commission des secteurs sociaux une proposition de loi modifiant et complétant l'article 8 de la loi n°10.03 relative aux accessibilités, et à la commission des secteurs productifs une proposition de loi modifiant l'article 326 de la loi n°15.95 formant Code de commerce.

Le Bureau souligne avoir aussi pris

connaissance des projets et propositions de loi en cours d'examen au sein des commissions permanentes, tout en rappelant le rendez-vous mensuel dédié à l'examen et au vote des propositions de loi, et qu'il a décidé d'inviter les commissions et le gouvernement à établir un programme consacré aux propositions, lequel doit mettre en relief l'effort législatif des membres de la Chambre et contribuer à la consolidation du rendez-vous mensuel dans l'agenda législatif de la Chambre.

Par ailleurs, poursuit le communiqué, le président de la Chambre des représentants, a rappelé la commémoration, à l'occasion du 10ème jour du mois sacré du Ramadan, de l'anniversaire de la disparition du Père de la Nation, Feu S.M Mohammed V. Il s'agit d'une occasion, a affirmé Habib El Malki, à travers laquelle les Marocains se rappellent les immenses sacrifices que le défunt Roi a consentis pour

le bien de son pays et de son peuple, ainsi que sa lutte sans relâche pour la liberté et l'indépendance du Royaume, en plus de l'attachement indéfectible du peuple marocain au Glorieux Trône alaouite.

"Après le décès du Père de la Nation, l'Héritier de son Trône et son compagnon dans le combat, Feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, a porté le flambeau, gardant à l'esprit la consolidation de ces acquis et le renforcement des institutions", fait valoir la même source.

Continuant sur la même voie, Sa Majesté le Roi Mohammed VI poursuit avec détermination le processus d'édification que reflètent les grands chantiers économiques et sociaux lancés dans les différentes régions du Royaume, ainsi que les réformes politiques ayant abouti à une nouvelle Constitution, qui a été un tournant dans l'histoire contemporaine du Maroc.

L'USFP lance un appel au peuple américain pour conforter la vaillante reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur son Sahara

La justice espagnole se doit de rétablir les victimes des exactions du chef des séparatistes dans leurs droits comme l'exigent l'éthique et les lois en vigueur

Le Bureau politique de l'USFP a tenu, lundi 26 avril 2021, une réunion sous la présidence du Premier secrétaire, Driss Lachgar. Cette réunion, tenue par visioconférence, a débattu des derniers développements aux niveaux national, régional et international, ainsi que de la vie du parti et des échéances organisationnelles, politiques et sociales qui marquent la situation actuelle dans notre pays.

Après un profond examen de tous les points de l'ordre du jour, un échange des points de vue et une harmonisation des analyses et des positions, et après avoir salué les efforts nationaux collectifs dans la défense de nos acquis sur les plans, diplomatique, politique et institutionnel, et sur tous les fronts pour défendre l'intégrité territoriale de notre pays dans un contexte régional et continental instable et complexe, le Bureau politique considère :

Sur les plans international et régional :

° Que la réunion traditionnelle et périodique du Conseil de sécurité des Nations unies, qui s'est tenue le 21 avril, était sans enjeux fondamentaux, sans conséquences diplomatiques et sans décisions, et consacrait la position confortable de notre pays dans ses relations avec l'institution onusienne concernant notre cause nationale, la justesse des positions du Maroc concernant le rôle exclusif de l'ONU dans le traitement de ce dossier, la coopération constructive de notre pays afin de reprendre le processus politique en vue de l'autonomie, le respect des décisions du Secrétaire général de l'ONU en matière de choix de ses représentants, et la reconnaissance du climat de calme et de sérénité régnant dans nos provinces du Sud, comme le prouvent les rapports de la Minurso et de toutes les sources médiatiques internationales.

° Que la décision américaine courageuse et historique reconnaissant la souveraineté du Maroc sur son Sahara, exige d'autres pas pratique et diplomatique, pour renforcer la stabilité et la sécurité dans la région et affermir la coopération historique entre notre pays et les Etats-Unis, leader mondial et porte-plume dans l'affaire du Sahara, et pour ces raisons, le Bureau politique :

° Lance un appel au peuple



américain et à ses forces vives et influentes, dont le Parti démocrate, avec toutes ses composantes humaines et intellectuelles, en invoquant l'histoire commune et l'intérêt bilatéral, géostratégique, diplomatique et culturel entre nos deux pays, et en œuvrant à faire évoluer le pas important franchi vers des positions plus fortes, afin de faire face aux plans des ennemis régionaux et internationaux du Maroc, en tant que partenaire stratégique et en poussant vers un règlement international définitif de ce dossier que les forces ennemies ont œuvré inlassablement à pérenniser.

° Exprime sa profonde inquiétude et son indignation face à l'accueil espagnol caricatural du chef du front séparatiste et ce qu'il a induit comme atteinte à l'éthique de bon voisinage et d'interaction mature entre les peuples, considérant, en même temps, que le scandale et les circonstances de son hospitalisation interpellent la justice espagnole en tant qu'institution qui a toujours joui du respect et de l'estime des partenaires euro-méditerranéens et qui doit puiser dans l'éthique de la justice transitionnelle comme cela s'est produit dans le cas de l'arrestation du dictateur chilien Pinochet.

° Appelle les juges espagnols à ne pas renoncer aux droits et à la moralité dans le traitement des

crimes de viol, d'extermination, d'assassinat, et de torture, sous aucun prétexte, y compris les raisons humanitaires qui ne justifient en aucun cas le contournement des droits des victimes, via la falsification des faits et des pièces d'identité de la personne visée par un mandat d'arrêt international, ainsi que son transfert clandestin et avec la complicité insultante et provocante pour les victimes et pour la justice espagnole elle-même, alors que l'Espagne appelle tous ses partenaires à être fermes dans la lutte contre « l'immigration clandestine » et l'infiltration des migrants pauvres et pacifiques.

- Suit avec une profonde inquiétude la recrudescence de la tension et des luttes et la complexification des règles d'engagement dans la région du Sahel où s'entremêlent les forces de l'extrémisme et du terrorisme avec les trafiquants des migrants et de la traite humaine de diverses nationalités pour créer des foyers mobiles et des structures internationales d'organisations armées, comme c'est le cas en Irak, en Libye et en Syrie, à tel point que la sécurité dans la région est devenue partie prenante de la sécurité mondiale, ce qui nécessite la coopération, la solidarité, la hiérarchisation des priorités, au lieu d'attiser les oppositions et d'encourager les facteurs de séparatisme et les conflits

armés, outre le fait de disloquer les structures des Etats et des peuples.

Sur le plan interne :

Tout en louant les importantes étapes anticipatives initiées par S.M le Roi dans la lutte contre la Covid-19, depuis le début de la pandémie et durant toutes les phases de sa propagation, ainsi que pour contrer ses effets sociaux, sanitaires et économiques, en plus de l'accélération de la cadence de la campagne nationale de vaccination réussie, le Bureau politique :

-Attire l'attention du gouvernement et du Comité de veille sur ce qu'exige la situation immédiate et future, de nouveaux pas anticipatifs pour mettre un terme aux effets destructeurs de la pandémie sur de larges couches sociales, et ce au cas où le confinement sanitaire se poursuivrait, affectant les citoyens à revenus modestes et ceux œuvrant dans les secteurs touchés par la crise.

-Salue le militantisme de l'ensemble des Itihadi (e)s, ainsi que leur volonté de créer des conditions aussi bien objectives que subjectives à même d'assurer une présence honorable lors des prochaines élections. Considérant, à cet effet, que la quintessence des échéances à venir, ayant fait l'objet d'une quasi unanimité nationale sur les textes et les lois, à ses significations et ses perspectives, en

l'occurrence le renforcement du tissu démocratique du pays, l'imminence de la forte pluralité historique, ce qui pose la question de l'éthique pour ce qui est de la concurrence politique, dont celle des urnes, et l'interdiction via les lois de toute altération touchant l'objectif et les moyens d'édification de la prochaine architecture institutionnelle.

-Loue la dynamique qui avait caractérisé les rencontres régionales et provinciales présidées récemment par le Premier secrétaire et des membres du Bureau politique et sanctionnées par des résultats positifs, ayant trait aux candidatures et à la mise en place des jalons de l'action concernant l'élaboration des programmes relatifs aux échéances électorales.

-Annonce la mise en place d'un examen détaillé de la procédure des candidatures partisans, en fonction des changements intervenus dans les lois électorales, avec la constitution d'une commission chargée du programme électoral itihadi.

Dans le but de garantir une amélioration qualitative de l'action organisationnelle, la direction du parti a pris un ensemble de décisions se rapportant au fonctionnement interne, aux comités national, régional, provincial et local des élections, et ce pour davantage d'efficacité.

La Chambre des conseillers appelle à interagir positivement avec les plaintes déposées contre Brahim Ghali

Les membres de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des Marocains résidant à l'étranger à la Chambre des conseillers ont appelé, mardi, les autorités judiciaires espagnoles à interagir positivement avec les plaintes déposées par de nombreuses victimes contre le chef du Polisario, le dénommé Brahim Ghali, et à engager la procédure d'arrestation à son encontre.

Dans un communiqué, au terme d'une réunion d'urgence consacrée aux développements de la question nationale, la commission a, au nom de l'ensemble de ses membres, déploré, tout en exprimant son étonnement profond, l'attitude de l'Espagne qui accueille sur son territoire le chef des milices séparatistes du "polisario", poursuivi pour des crimes de guerre et des atteintes graves aux droits de l'Homme.

Les membres de la commission ont, à cet égard, réitéré leur soutien indéfectible à la position ferme de la diplomatie marocaine face à ce dangereux développement, saluant sa démarche caractérisée par la constance et la clarté, en tant que choix stratégiques adoptés par le Royaume, sous la direction avisée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

De même, la commission a affirmé son engagement ferme envers la juste cause de l'intégrité



territoriale et les efforts de plaidoyer et de défense déployés par le Royaume dans les différents forums internationaux, à travers notamment la diplomatie parlementaire, mettant en exergue les développements positifs de la cause nationale à l'échelle internationale, particulièrement au niveau du Conseil de sécurité.

La commission n'a pas manqué, dans le même sens, de souligner les développements sur le terrain, notamment la mise en œuvre du nouveau modèle de développement et l'ouverture des consulats de plusieurs pays dans les provinces du Sud du Royaume, ce qui démontre que la communauté internationale est confiante quant

à la justesse et la légitimité de la cause nationale et de l'initiative d'autonomie en tant que solution sérieuse et crédible.

Enfin, les membres de la commission ont salué les Marocains résidant à l'étranger pour leurs sacrifices et leur résistance face aux provocations et manœuvres des ennemis de l'intégrité territoriale

du Royaume, appelant à la bonne mise en œuvre des systèmes de privilèges et d'immunité diplomatiques tels que stipulés par la convention de Vienne, notamment en ce qui concerne la protection policière et judiciaire des missions diplomatiques et consulaires du Royaume à l'étranger contre les actes de sabotage et d'agression.

Dialogue social et répercussions de la crise sanitaire au menu de la séance mensuelle de politique générale

Le dialogue social et les mesures visant à atténuer les répercussions économiques et sociales de la crise de la Covid-19 est le thème retenu pour la séance mensuelle des questions relatives à la politique générale adressées au chef du gouvernement, prévue le 11 mai prochain à la Chambre des conseillers.

Un communiqué de la Chambre indique que le bureau du Conseil, réuni lundi sous la présidence d'Abdelhakim Benchamach, s'est informé de la liste des textes législatifs soumis par la Chambre des représentants, et qu'il a été décidé de les transférer directement aux commissions permanentes ad hoc.

Il s'agit du projet de loi

N°12.18 modifiant et complétant le Code pénal, du projet de loi N°43.05 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, du projet de loi N°16.20 portant approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et à l'extradition entre le Royaume du Maroc et l'Ukraine, du projet de loi N°17.20 portant approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Royaume du Maroc et l'Ukraine et du projet de loi N°18.20 portant approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale entre le Royaume du Maroc et l'Ukraine, signées à Marrakech le 21 octobre 2019.

Il s'agit également du projet de loi N°75.20 portant approbation de l'Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et les Nations unies relatif à l'établissement à Rabat au Royaume du Maroc du Bureau du Programme de lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique relevant du Bureau des Nations unies de lutte contre le terrorisme, signé le 6 octobre 2020, du projet de loi N°77.20 portant approbation de l'Accord de coopération en matière de pêches maritimes entre les gouvernements du Royaume du Maroc et de la Fédération de Russie, signé à Rabat le 14 septembre 2020 et à Moscou le 14 octobre 2020.

D'autre part, le bureau du

conseil a décidé de programmer une séance plénière mardi, juste après celle des questions orales, pour la discussion et le vote de deux textes législatifs, à savoir le projet de loi N°71.18 relatif à la police portuaire et le projet de loi N°06.20 portant dissolution et liquidation de l'Office de commercialisation et d'exportation.

En matière de contrôle de l'action du gouvernement, le bureau du conseil a indiqué avoir approuvé l'ordre du jour de la séance des questions orales de ce mardi.

Pour ce qui est de la diplomatie parlementaire, ajoute le communiqué, le bureau du conseil a confirmé sa participation aux travaux de la session de

printemps de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, prévue du 14 au 17 mai prochain en visio-conférence.

D'autre part, les membres du bureau du conseil ont appelé à la tenue d'une réunion de coordination des membres du Parlement panafricain au niveau des deux Chambres, en préparation des travaux de la quatrième session ordinaire de ce dernier, prévue à Johannesburg entre le 14 et le 28 mai 2021.

Le bureau du conseil a décidé également de réunir la Commission des affaires extérieures, de la défense nationale et des Marocains résidant à l'étranger pour discuter des derniers développements de la question de l'intégrité territoriale du Royaume.

Enquête judiciaire sur l'opération collective d'émigration illégale vers le préside occupé de Sebta



Le service préfectoral de la police judiciaire de Tétouan a ouvert, mardi, une enquête pour identifier

l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation d'une opération collective d'émigration illégale via les

voies maritimes, depuis le large de Fnideq.

Dans un communiqué, la Direction générale de la sûreté

nationale (DGSN) a souligné que l'enquête concerne 23 candidats à l'émigration illégale remis par les services sécuritaires espagnols après leur arrivée à Sebta par voie maritime.

Ces candidats ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent pour élucider les motifs et les circonstances entourant cette affaire, et déterminer ses éventuels liens avec les réseaux d'émigration illégale, conclut la DGSN.

Par ailleurs, l'Espagne a conclu un accord avec le Maroc pour renvoyer dans leur pays la centaine de migrants marocains arrivés dimanche à la nage, a indiqué l'AFP en citant la préfecture dudit préside.

"Les expulsions ont commencé ce matin" et concernent "entre 100 et 120" personnes, tous "Marocains" et "adultes", a affirmé cette

préfecture à l'AFP.

Dimanche, une centaine de migrants se sont jetés à l'eau près de la ville marocaine de Fnideq (aussi appelée Castillejos), afin de rejoindre Sebta située à quelques kilomètres.

"Ce n'est pas habituel, il peut y avoir des groupes de 3, 4 ou 5, mais autant, non", a souligné la Guardia civil espagnole.

La plupart ont été secourus en mer par les autorités espagnoles, et trois personnes ont été hospitalisées pour hypothermie.

Des migrants venus du Maroc tentent régulièrement de rejoindre par la mer ledit préside occupé, séparé du reste du Maroc par une immense barrière de sécurité.

Sebta et Mellilia, l'autre préside occupé situé sur la côte marocaine sont régulièrement le théâtre de tentatives de passages en force de migrants.

La Plateforme internationale de défense et de soutien au Sahara marocain dénonce l'accueil de Brahim Ghali par l'Espagne

Les universitaires, avocats, journalistes, et acteurs associatifs membres de la Plateforme internationale de défense et de soutien au Sahara marocain, dénoncent avec la plus grande vigueur l'accueil de Brahim Ghali, chef d'un groupe mercenaire, par le gouvernement espagnol sur son territoire, sous une fausse identité, et avec un passeport diplomatique fourni par le gouvernement algérien au mépris de ses propres lois et du droit international.

Les membres de la Plateforme, qui sont au nombre de 3.000 représentant 155 pays, rappellent que le dénommé Ghali est le chef d'un groupe armé séparatiste et terroriste dont la raison d'être est de porter atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, un Etat souverain, pour servir l'agenda hégémonique de l'Algérie. Ils affirment que le transport du dénommé Ghali par un avion médicalisé algérien, avec un équipage algérien, et l'octroi d'un passeport diplomatique algérien sous le faux nom de «Mohammed Benbattouch à cet individu constituent de nouvelles preuves indéniables de la responsabilité de l'Algérie dans le différend régional sur le Sahara, en tant que parrain du Polisario.

La Plateforme rappelle que cet individu fait l'objet de poursuites par la justice espagnole pour des crimes contre

l'humanité commis dans les camps de Tindouf, sur le territoire algérien, dont des crimes de génocide, de torture, de disparition forcée, de violences sexuelles et de viol, et qu'un mandat d'arrêt a été émis à son encontre par les autorités espagnoles en 2008.

La poursuite des individus coupables de crimes contre l'humanité est une norme péremptoire du droit international, dont aucune dérogation n'est permise, rappelle les membres de la Plateforme, tout en rejetant la diplomatie des "doubles standards" où les intérêts géopolitiques l'emportent sur le droit.

En plus d'appuyer fermement toutes les initiatives menées pour amener Brahim Ghali à répondre de ses crimes devant la justice, la Plateforme exprime sa désapprobation quant à l'attitude du gouvernement du Royaume d'Espagne, qui enfreint non seulement ses propres lois mais aussi le droit international en permettant à un auteur de crimes contre l'humanité d'accéder à son territoire en toute impunité.

Des considérations humanitaires ne sauraient justifier de telles actions attentatoires au droit international et aux principes de justice tels qu'universellement acceptés, affirment les membres de la Plateforme, tout en exprimant leur plein appui aux victimes des exactions du dénommé Ghali, que les actions du



gouvernement espagnol insultent à travers sa complicité avec leur bourreau.

Les membres de la Plateforme appellent le gouvernement à assumer ses responsabilités en procédant à l'arrestation immédiate et sans délai du dénommé Ghali, en vue de le présenter devant la justice pour répondre de ses crimes. Ils estiment que les soins que cet individu reçoit ne sauraient justifier qu'il ne soit toujours pas présenté devant la justice.

La Plateforme exhorte également tous les Etats membres de l'ONU et de l'Union européenne à prêter leur concours aux investigations et aux

poursuites judiciaires dont fait l'objet le dénommé Ghali, conformément à leurs obligations internationales, et réitère son appel à la communauté internationale de mettre fin à la situation de non-droit qui prévaut dans les camps de Tindouf, du fait de la délégation illégale d'autorité par l'Algérie au Polisario, au mépris du droit international humanitaire.

Enfin, les membres de la Plateforme expriment leur pleine solidarité avec les populations séquestrées dans les camps de Tindouf, ainsi qu'avec toutes les victimes de violations des droits de l'Homme en Algérie.

Finalisation d'un projet de loi sur la numérisation des procédures civiles et pénales

Selon Mohamed Benabdelkader, il sera soumis dans les prochaines semaines au Conseil de gouvernement



Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a affirmé, mardi à Rabat, que son département a préparé un projet de loi relatif à la numérisation des procédures civiles et pénales, soulignant que ce texte sera soumis au Conseil du gouvernement dans les prochaines semaines.

S'exprimant lors d'une conférence nationale organisée par le ministère de la Justice sous le thème "Les contentieux à distance et les garanties d'un procès équitable", il a précisé que ce projet a été élaboré selon une approche participative et dans le droit fil des Hautes orientations Royales contenues dans le message que S.M le Roi Mohammed VI a adressé aux participants à la Conférence internationale sur la Justice, en 2019 à Marrakech.

Ce projet renferme un ensemble de nouveautés à même de garantir le cadre juridique du procès à distance, a-t-il relevé, notant que ce nouveau texte stipule la possibilité de tenir des audiences à distance dans des affaires répressives par visioconférence.

Ce texte de loi régit l'utilisation de cette technologie pour garantir la communication des tribunaux avec les parties, les témoins, les experts et les traducteurs, a dit le ministre, ajoutant que le recours aux procédures d'enquête ou au procès à distance ne peut

avoir lieu qu'après le consentement explicite de l'accusé ou de l'individu devant faire l'objet d'audience. Ce consentement doit être consigné dans un procès-verbal.

De même, Mohamed Benabdelkader a signalé qu'en vertu de ce projet, les magistrats marocains seront autorisés à auditionner, par visioconférence, des personnes hors territoire national, dans le cadre des mécanismes de la coopération internationale, tout en tenant compte des accords internationaux et des lois internes des pays où se déroule l'appel.

Des législations pénales modernes et les accords internationaux y afférents se dirigent vers l'adoption de plusieurs mesures juridiques et pratiques pour hisser la compétence du secteur de la justice, en vue de simplifier et d'accélérer les procès et garantir le respect des principes fondamentaux des procédures de contentieux, a-t-il indiqué, précisant que parmi ces nouvelles technologies figurent les moyens de communication audiovisuelle.

Mohamed Benabdelkader a en outre relevé que les contextes législatifs concernant l'utilisation de la technique de visioconférence dans les contentieux ont fait l'objet de débats juridiques notamment en ce qui concerne le respect des garanties du procès équitable dans

le contexte marocain, ajoutant qu'il s'agit d'un débat sain et utile tant au niveau de la législation que de la pratique.

Evoquant l'expérience marocaine, le ministre a fait observer que le recours à cette technologie, malgré quelques reproches à caractère technique et logistique, fut une solution nécessaire et inévitable en temps de pandémie.

Mohamed Benabdelkader a indiqué que la conférence nationale organisée par le ministère de la Justice sous le thème "Les contentieux à distance et les garanties d'un procès équitable", se veut une véritable halte de réflexion pour évaluer cette expérience pionnière et prometteuse dans le système judiciaire marocain, une année jour pour jour après la mise en pratique de ce mode de procès.

La date du 24 avril 2020 symbolise, en effet, le défi, la détermination et la volonté de relever les enjeux dictés par le contexte épidémiologique, a-t-il ajouté.

Le recours aux procès à distance via visioconférence, a-t-il rappelé, était une décision conjointe du ministère de la Justice, du CSPJ et de la présidence du ministère public, soulignant que le ministère de la Justice a mobilisé, dans le cadre des prérogatives qui sont les siennes, les ressources logistiques, techniques et humaines de même qu'il a as-

suré la coordination entre les différents intervenants.

Vu la sensibilité et la nature des informations communiquées lors des audiences et auditions, a assuré le ministre, le système audiovisuel interne sécurisé du ministère a été mis en service en priorisant la sécurité informatique et en respectant toutes les orientations émises par la direction de la sécurité des systèmes d'information à l'administration de la Défense nationale.

Le ministre a enfin invité les composantes du système de la justice à s'engager dans un dialogue constructif pour améliorer l'expérience marocaine dans ce domaine et l'intégrer dans le processus de réforme globale de la justice dans le Royaume.

Initiée en partenariat et en coopération avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), cette conférence a connu la participation du ministre de la Justice, du président du Parquet général, du Délégué général de l'administration pénitentiaire et de la réintégration, de la présidente du CNDH et du président de l'Association des barreaux d'avocats du Maroc ainsi que des responsables judiciaires et des représentants des secteurs et institutions concernés, outre des associations de la société civile.

Interdiction des défilés du 1^{er} Mai

Le gouvernement a décidé, mardi, d'interdire toutes les célébrations sur le terrain à l'occasion de la Fête du travail, célébrée le 1er mai prochain, et ce pour éviter toute violation de l'état d'urgence sanitaire.

Le gouvernement indique, dans un communiqué, que cette décision intervient suite aux appels lancés pour la célébration du 1er Mai de manière présentielle sur la voie publique, et en application des mesures préventives prises pour préserver la santé des citoyennes et citoyens.

Cette décision prend également en considération l'évolution de la situation épidémiologique dans le Royaume, notamment les risques que représentent les rassemblements dans les espaces publics, précise le gouvernement.

Tout en louant l'esprit de responsabilité et la forte implication des centrales syndicales pour faire face aux répercussions négatives de la Covid-19, le gouvernement exhorte l'ensemble des parties à poursuivre les efforts déployés et à respecter, à l'instar de l'année précédente, toutes les directives annoncées et les mesures décidées, afin de préserver les résultats positifs réalisés dans la lutte contre cette pandémie, ajoute le communiqué.

De nouveaux ambassadeurs présentent les copies figurées de leurs lettres de créance



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a reçu, récemment, de nouveaux ambassadeurs venus lui présenter les copies figurées de leurs lettres de créance en qualité de représentants de leurs pays au Maroc. Il s'agit des ambassadeurs de la Roumanie, Maria Ciobanu, du Nigeria, Albashir Ibrahim Saleh Alhussaini, de la Chine, Li Changlin, de l'Inde, Rajesh Vaishnav, et de la Sierra Leone, Atumanni Dainkeh.

Les procès à distance font preuve de leur diligence

12.000 détenus ont retrouvé la liberté immédiatement après le prononcé du jugement

Les tribunaux ont statué à distance sur plus de 133.000 affaires, permettant la libération d'environ 12.000 détenus, immédiatement après le prononcé du jugement, à raison de 1.000 détenus par mois, a indiqué, mardi à Rabat, le premier président de la Cour de cassation, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui.

S'exprimant lors d'une conférence nationale organisée par le ministère de la Justice sous le thème "Les litiges à distance et les garanties d'un procès équitable", il a rappelé que le Maroc a pu se doter en quelques semaines d'une structure logistique adaptée pour le déroulement à distance des procès, et ce grâce à l'effort "considérable" consenti par les juges, les fonctionnaires des tribunaux et des parquets et les avocats, ainsi qu'à la contribution remarquable de certaines instances à l'amélioration des prestations électroniques.

Notant que cette avancée a permis aux tribunaux de traiter les dossiers sans exposer la vie des détenus au risque, Mohamed Abdennabaoui s'est félicité des efforts "colossaux" déployés par les juges, les greffiers et les cadres du bureau de greffe ainsi que les avocats pour garantir le déroulement des procès dans le plein respect des mesures préventives en vigueur, ce qui a permis de tenir plus de 19.000 procès à distance en une année et d'étudier plus de 370.000 affaires.

A cette occasion, il a mis en avant le système judiciaire marocain qui a adopté cette "approche novatrice" ayant permis de gérer les procès des détenus dans le plein respect des dispositions de la légalité juridique résultant de la force majeure, sans pour autant compromettre les principes du procès équitable.



Dans ce contexte, l'intervenant a rappelé que de nombreuses conventions internationales relatives à la lutte contre la criminalité stipulent le procès à distance, comme l'article 69 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, l'article 46 (paragraphe 18) de la Convention anti-corruption et le deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (8 novembre 2001).

Le premier président de la Cour de cassation a estimé que "l'attente de la promulgation d'une loi régissant les procès virtuels reste un "bel espoir" pour tous ceux qui s'intéressent à la question

de la justice, espérant que ce texte verra le jour dans les plus brefs délais pour que le pays puisse disposer d'un mécanisme juridique approprié permettant de tenir des procès à distance post-Covid.

D'autres circonstances justifient le recours au procès à distance, notamment la protection des témoins et des dénonciateurs, l'éloignement des établissements pénitentiaires des tribunaux, autant de facteurs qui mobilisent plus de temps, des frais de déplacement élevés, ainsi que des gardes-corps, d'autant plus que près de 800 détenus sont traduits quotidiennement devant les tribunaux de Rabat et plus de 1.200 à Casablanca,

a-t-il poursuivi.

Initiée en partenariat et en coopération avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), cette conférence a connu la participation du ministre de la Justice, du président du Parquet général, du Délégué général de l'administration pénitentiaire et de la réintégration, de la présidente du CNDH et du président de l'Association des barreaux d'avocats du Maroc ainsi que des responsables judiciaires et des représentants des secteurs et institutions concernés, outre des associations de la société civile.

Trop malmenée, la planète Terre



Chaque jour passé sur terre, l'humanité se tire une balle dans le pied. Et ce n'est pas près de s'arrêter. Si la lutte contre le réchauffement climatique divise encore et peine à faire consensus, la crise du coronavirus a en revanche mis tout le monde d'accord. Un an que cela dure. On aurait parié que la pandémie allait faire évoluer les mentalités. Que les consciences écologiques des uns et des autres allaient se révéler. Mais il n'en a rien été. Pourtant, le parallèle entre la pandémie et le changement climatique est tout tracé. C'est une implacable réalité à laquelle déforestation et mondialisation ne sont pas totalement étrangères.

C'est un secret de Polichinelle, l'urbanisation galopante est un défi pour l'avenir de l'humanité. Pis, la crise sanitaire actuelle prouve que c'est un défi d'actualité. Le schéma et la relation de cause à effet ne sont pas sorciers à deviner. Aujourd'hui, la moitié de la population mondiale vit dans les villes. Dans dix ans, cette proportion passera à 60%. Et comme à l'accoutumé, quand l'humanité manque de place, elle spolie de force des territoires qui ne sont pas censés lui appartenir. "Par conséquent, il y a une accélération d'un déséquilibre qui est biologique mais aussi biosystémique. Les animaux, les reptiles, les végétaux, tous les êtres vivants sont

obligés de fuir", regrette Mohammed Said Karrouk, climatologue et professeur universitaire. Puis de s'interroger : "Mais pour fuir où ?"

En effet, il n'y a que dans la planète des singes que les animaux sont capables de conquérir l'espace. En vrai, quand ils sont chassés de leurs milieux naturels, les animaux n'ont d'autres choix que de faire intrusion dans un écosystème qui n'est pas le leur. "Et avec ces déplacements, il y a deux problèmes majeurs", avance Mohammed Said Karrouk. "Il faut prendre conscience que ces déplacements ne sont pas sans risques. Ils se font avec les composantes environnementales du foyer d'origine, avec ses complexes pathologiques, ses maladies, etc. Donc, ces animaux qui se déplacent chez d'autres animaux qui ont d'autres complexes pathologiques, créent un troisième complexe pathologique qui est différent des précédents". Un mélange explosif à même d'accélérer la mutation des virus et l'apparition de nouvelles maladies, notamment les zoonoses. "C'est pour cela que nous avons observé ces dernières décennies l'apparition de nouvelles maladies très dangereuses comme Ebola ou le SIDA", rappelle notre interlocuteur.

Pour le coup, le Sars-Cov-2, dont on prête l'origine à la chauve-souris, n'est pas le fruit du hasard. Son apparition ne tient pas du sur-

naturel. L'humanité joue avec le feu, il n'est pas étonnant qu'elle finisse tôt ou tard par se brûler les doigts. Surtout si les animaux que l'urbanisation tente de déloger décident de cohabiter avec l'envahisseur qu'est l'homme. Sans oublier le commerce international des animaux. "Ces dernières années, on observe de plus en plus d'humains qui apprivoisent chez eux des animaux qui ne sont pas habitués à

cet environnement. Il y a des gens qui vivent avec des cobras, d'autres avec des crocodiles. C'est contre-nature. Tu arraches un animal de sa forêt, pour lui imposer de vivre dans un milieu qui n'est pas le sien", s'offusque notre interlocuteur qui s'inquiète des problèmes pathologiques créés par ces perturbations.

Justement, en parlant de perturbations, souvenez-vous du confinement planétaire d'il y a un peu plus d'un an. Le silence qui s'est installé dans nos rues n'a pas eu pour unique effet de nous faire reposer les tampons du brouhaha des klaxons. Il a aussi permis à la nature de se réapproprier les espaces que les humains lui ont spoliés, avec en prime, un immense impact sur l'environnement. Si l'impact en question n'est pas totalement blanc-seing (voir interview) il a du moins révélé à la face du monde tout ce que l'activité humaine pouvait engendrer comme nuisance. En plus d'avoir propagé le Sars-Cov-2 comme une traînée de poudre, "l'homme, avec ses activités, a déclenché le réchauffement climatique", pose comme un constat implacable, Mohammed Said Karrouk. Sauf que sortir le doigt de l'engrenage n'est pas aussi simple que cela. "On souhaite le faire, on pense le faire, mais on ne sait pas si on arrivera à le faire", résume-t-il.

Difficile à croire mais telle-

ment vrai. L'humanité court à sa perte mais son instinct de survie est comme anesthésié et groggy par la cupidité et l'appât du gain. "A cause des perturbations au niveau de l'Amazonie, du Congo, de la déforestation, entre autres, nous vivons des moments très inquiétants sur le plan écosystémique", prévient le climatologue. Mais en parallèle, aussi étonnant que cela puisse paraître, les moyens de lutter contre la catastrophe annoncée sont quasi-inexistants. "Personne ne peut imposer aux Brésiliens de ne pas toucher leur forêt. Parce qu'il n'y a pas de loi internationale qui impose des réglementations à terme. Il y a une souveraineté nationale. Mais à l'échelle de la planète, l'Amazonie est une forêt qui influence le climat de la planète entière et pas uniquement du Brésil", conclut Mohammed Said Karrouk.

On aurait pu croire que l'espoir d'un avenir meilleur résiderait dans les accords mondiaux sur le climat, comme l'accord de Paris dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. Mais à voir comment l'économie mondiale a repris ses habitudes pré-pandémie, ce n'est pas demain la veille que l'humanité apprendra de ses erreurs.

Chady Chaabi



*Par son
inconscience,
l'Homme court
à sa fin*

Mohammed Said Karrouk, climatologue et professeur universitaire

A elle seule, la volonté ne suffit pas pour lutter contre le réchauffement climatique

Libé : On a toujours l'impression de s'y prendre à contretemps quand il s'agit du réchauffement climatique

Mohammed Said Karrouk : Le réchauffement climatique, les chercheurs en parlent depuis les années 80, et même bien avant. Mais c'est à partir de la fin des années 80 qu'a émergé une sorte de prise de conscience de la part de quelques-unes des grandes puissances mondiales. Ça a commencé en particulier par l'armée américaine qui a pris au sérieux les scientifiques. A partir de 1992, au sommet de la Terre, le sujet est devenu capital, au moins sur le plan politique.

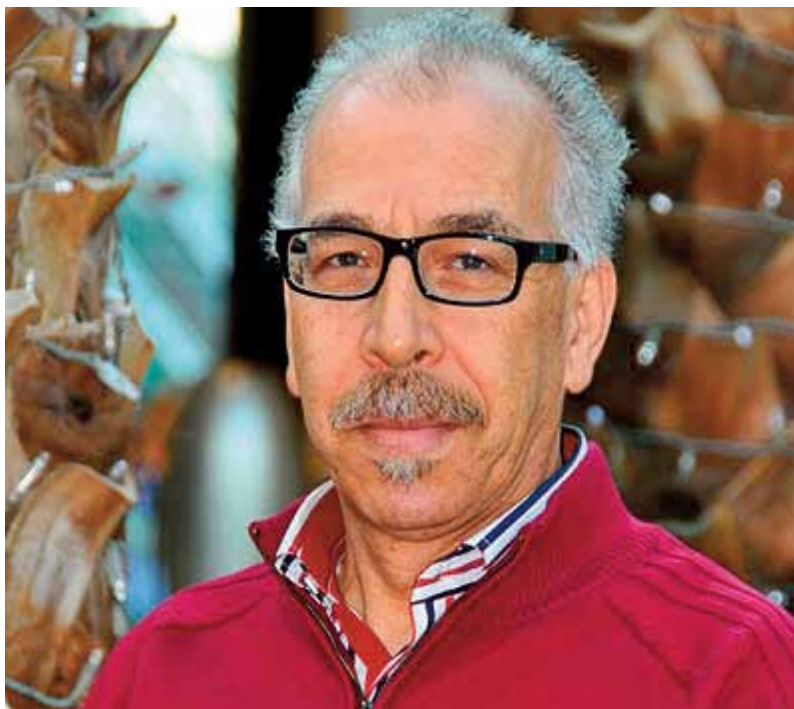
Alors comment expliquer que l'humanité a toujours un coup de retard ?

Le gros problème est que le réchauffement climatique est un problème planétaire, et la solution n'est pas évidente. Elle passe d'abord par la diminution des émissions des gaz à effet de serre. Mais la volonté ne suffit pas. Il faut aussi en avoir la possibilité. Par exemple, pour la première fois dans le monde, le gouvernement français sous la présidence de Macron, a imposé des taxes sur le carburant. Ça a résulté sur des mouvements de contestation et notamment "les gilets jaunes".

L'ensemble du pays a été perturbé. Et si la France a eu la possibilité d'instaurer une telle mesure, c'est aussi parce qu'elle a les moyens en termes de transport en commun. Mais la conséquence, c'est que sur les plans social, politique et relationnel, il y a eu énormément de perturbations. Alors, que se passera-t-il si une telle mesure est instaurée aux Etats-Unis, un pays complètement dépendant du pétrole et du charbon ? ou encore en Chine ? Donc, il faut non seulement avoir la volonté politique, mais aussi la possibilité économique, financière et logistique d'insuffler le changement.

Et en parallèle, on ne peut pas demander aux pays pauvres ou sous-développés de prendre de telles mesures, parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire. En revanche, ils sont plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes. D'où l'intérêt du fameux fonds vert pour le climat, pour les aider à s'adapter aux changements climatiques.

Il est donc logique que les pays sous-développés



aient du mal à se sentir concernés et surtout impliqués dans le combat contre le réchauffement climatique

Généralement, la pauvreté va de pair avec l'ignorance. Dans ces pays, il n'y a pas beaucoup de conscience environnementale. Certes, il existe des pays pauvres dont la population est cultivée, mais on ne peut pas leur demander de faire attention à ce qu'ils brûlent où à ce qu'ils consomment, parce qu'ils cherchent d'abord à survivre. La

pauvreté empêche le développement et la prise de décisions correctes.

Le nucléaire peut-il se substituer à terme au pétrole et au charbon ?

Le nucléaire ne peut pas être la solution à tout. Il peut produire de l'électricité et une énergie qui fait tourner des moteurs.

Mais c'est une source d'énergie dangereuse. De plus, elle demande une technologie très avancée et pointue. Sans parler des risques encourus comme en témoignent les tragédies de Tchernobyl et Fukushima. Le nucléaire est peut-être même plus dangereux que le réchauffement climatique. Sans oublier que les ressources pour l'énergie nucléaire ne sont pas disponibles partout, et ne sont pas gratuites non plus. L'uranium, par exemple, n'est pas inépuisable. Donc, le nucléaire est réservé à certains pays.

Depuis le rapport du GIEC en 2007, on a dit que l'année 2020 serait une année charnière

Pour le GIEC, l'année 2020 devait coïncider avec beaucoup d'événements sur le plan scientifique. Il était prévisible qu'il serait difficile de trouver une alternative au pétrole et au charbon, parce que la technologie n'évolue pas rapidement car les

mais ceux dans l'atmosphère n'ont pas disparu. Une diminution minime imputable au transport international de marchandises qui s'est poursuivi même pendant le confinement. On ne pouvait pas s'en passer, parce qu'il est lié aux sécurités alimentaire, industrielle et commerciale. Une collègue qui travaille pour le Conseil du climat de France, également professeur à l'université d'East Anglia, en Angleterre, a présenté des données très détaillées sur le sujet. Au mois de juin 2020, l'émission des gaz à effet de serre ne s'est pas totalement arrêtée contrairement au kérosène utilisé dans les vols commerciaux.

En tant que scientifique, comment voyez-vous votre rôle ? Vous êtes plus dans la recommandation ou le diagnostic ?

Je suis dans le diagnostic naturel. Et, en tant que géographe, dans le diagnostic relationnel entre la nature et l'Homme. On a aussi l'obligation de faire des recommandations. Alors maintenant, à qui on va faire ces recommandations ? Elles servent à quoi ? Ça, c'est une autre question. Parce que, oui, je vous dis sérieusement que, de toute ma vie au Maroc, personne, aucun responsable étatique n'a demandé mon avis sur une question, sur une décision à prendre. Par contre, cet avis a été sollicité ailleurs. C'est malheureux et gênant. Car ce constat représente une menace pour l'avenir de la recherche scientifique.

Comment expliquer cette situation ?

Les décideurs nous considèrent comme étant des perturbateurs car ils pensent qu'on les critique. Or, on ne les critique pas, on les conseille. Et le conseil scientifique est très coûteux, très important. Parce que la science devance de loin la réalité du gouvernement. Et c'est ça le rôle d'un scientifique. Un scientifique doit dépasser son temps. Sinon, c'est Monsieur Tout le Monde. C'est pour cela que former les jeunes implique de les préparer pour le futur, pas pour aujourd'hui. Sinon, on risque d'être face à un problème de cohérence entre ce qu'on enseigne à nos étudiants et la réalité à laquelle ils seront confrontés.

Propos recueillis par Chady Chaabi

“

Le nucléaire serait même plus dangereux que le réchauffement climatique

“

Au mois de juin 2020, l'émission de GES ne s'est pas totalement arrêtée

scientifiques ne sont pas considérés à leur juste valeur. En tout cas, les projections du rapport du GIEC se sont réalisées les températures ont augmenté, et le cycle de l'eau a été perturbé à un niveau très important, jamais connu auparavant. Par contre, la pandémie n'a pas été prévue. Elle a créé une rupture avec les prévisions.

Mais cette rupture n'a pas été conséquente. Les gaz à effet de serre ont diminué de 1 à 2%,

Des représentants d'agences onusiennes qualifient d'exemplaire la riposte du Maroc à la pandémie



Des représentants d'agences onusiennes établies au Maroc ont qualifié d'"exemplaire" la riposte du Royaume à la pandémie de la Covid-19.

De par sa gestion efficace de la crise sanitaire et de ses effets socioéconomiques, le Maroc constitue un modèle dans le monde, ont-ils affirmé, mettant en avant les mesures sanitaires, sociales et économiques prises par les autorités publiques pour lutter contre la propagation du coronavirus et atténuer les impacts socioéconomiques des mesures restrictives.

Ainsi, la représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Maroc, Maryam Bigdeli, a relevé que le Royaume constitue "un exemple dans le monde" en matière de riposte à la pandémie, grâce aux mesures mises en place pour apporter une réponse socioéconomique, conformément aux Hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La riposte du Maroc à la crise sanitaire de la Covid-19 a été efficace, vigoureuse et puissante depuis le premier jour de la pandémie, a souligné Maryam Bigdeli, dans une déclaration à la chaîne d'information en continu M24, notant que le Maroc s'est saisi de la crise sanitaire comme opportunité pour renforcer son système de santé, en multipliant les lits de réanimation et

en formant le personnel hospitalier.

"Nous saluons aussi le sens du partage du Maroc qui a veillé à aider d'autres pays africains à s'approvisionner en équipements et matériels", a-t-elle ajouté, mettant l'accent sur la campagne de vaccination nationale, qu'elle a jugée "exemplaire", grâce à une approche anticipative, une mobilisation inédite du personnel et de la logistique et une communication efficace.

De son côté, la coordonnatrice résidente du système des Nations unies pour le développement au Maroc, Sylvia Lopez-Ekra, a salué le Maroc pour sa gestion remarquable et exemplaire de la crise sanitaire, soulignant la mobilisation du secteur industriel qui a permis de produire des masques, des équipements de protection et des gels hydroalcooliques en quantités suffisantes.

La capacité des lits de réanimation a été multipliée par 83% en en temps réduit, a-t-elle fait remarquer, mettant en exergue l'approche anticipative du Maroc en matière de vaccination contre la Covid-19.

"L'aptitude du Maroc à se procurer les quantités nécessaires de vaccin et à mener une campagne qui le place dans le top 10 mondial en matière de vaccination et en premier sur le plan africain constitue aussi des expressions très claires de la capacité de gestion du

pays", a-t-elle argué, indiquant que face à une "gestion aussi exceptionnelle", le système des Nations unies a été un soutien et un accompagnement de nos partenaires institutionnels en réponse aux priorités nationales comme elles ont été identifiées par le gouvernement du Maroc, sur de multiples secteurs, sanitaire, social et économique.

Le Maroc a mis l'humain au centre de la réponse à la crise sanitaire, s'est félicité pour sa part le représentant du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), Luis Mora, jugeant "très positive" la gestion de la crise sanitaire par les autorités marocaines.

Dans une déclaration similaire, Luis Mora a expliqué que le Royaume a mis en place des mécanismes efficaces pour la protection des catégories affectées par les mesures de lutte contre la pandémie, citant notamment la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement qui a été une initiative "novatrice au niveau régional".

"En mettant l'humain au centre de la réponse sanitaire et socioéconomique, le Royaume est un modèle de par sa volonté d'appuyer la population, en particulier celle en situation de vulnérabilité dans une conjoncture inédite", a souligné Luis Mora.

Abordant dans la même veine, la cheffe de mission de l'organisation internationale pour les migrations (OIM)

au Maroc, Ana Fonseca, a salué l'approche inclusive du Royaume du Maroc, qui a englobé les migrants et les ressortissants étrangers dans toutes ses démarches sanitaires et humanitaires.

L'OIM va joindre les efforts des autres agences onusiennes et s'aligner à la campagne de vaccination portée par le Maroc et soutenir tous ses efforts, a affirmé Ana Fonseca, estimant qu'il "est extrêmement important de poursuivre cette approche inclusive pour inclure les migrants qui ont également besoin de vaccin comme tous les autres citoyens".

La représentante du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Giovanna Barberis, a de son côté souligné que le Maroc a réagi très rapidement et a apporté une réponse efficace aux défis liés à la crise de la Covid-19 et à ses conséquences socioéconomiques, relevant que "le Royaume a été reconnu au niveau mondial pour sa gestion de la crise".

Le Maroc a aussi anticipé une crise socioéconomique, en mettant en place des mesures sociales au profit des populations les plus vulnérables, a-t-elle souligné, faisant savoir que l'apport du système des Nations unies a été lié à certaines niches spécifiques, portant notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection des catégories les plus précaires.

Hausse de l'IPC à Marrakech

L'Indice des prix à la consommation (IPC) a connu au cours du mois de mars 2021 dans la ville de Marrakech, une hausse de 0,4% par rapport au mois précédent, en passant de 102,1 à 102,5.

Cette variation est le résultat d'une hausse de 0,3% de l'indice des produits alimentaires et de l'indice des produits non alimentaires, a précisé la Direction régionale du Haut-Commissariat au plan (HCP) à Marrakech-Safi.

Comparé au même mois de l'année précédente, l'IPC du mois de février dans la ville de Marrakech, a enregistré une stagnation, conséquence de la hausse de l'indice des produits non alimentaires de 1,6% et de la baisse de celui des produits alimentaires de 2,5%, rapporte la MAP.

Pour ce qui est de l'indice des trois premiers mois de 2021, il a connu une baisse de 0,1% par rapport à la même période de 2020, en passant de 102,3 à 102,2, poursuit la même source. Les variations des indices des produits non alimentaires observées entre février 2021 et mars 2021 touchent principalement la division de "Transports", avec une hausse de 1,2%, et celle des "Articles d'habillements et chaussures", avec une baisse de 0,3%.

Les indices des classes alimentaires ont enregistré entre février 2021 et mars 2021 une baisse notamment pour les prix des "Poissons et fruits de mer" avec 3,1% et les "Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie" avec 0,1%, explique la même source.

En revanche, les prix ont augmenté de 1,9% pour les "Légumes", de 1,5% pour les "Fruits", de 0,6% pour les "Graisses et huiles", de 0,5% pour les "Viandes", et de 0,2% pour le "Lait, fromage et œufs".

Au niveau national, l'IPC a connu, au cours du mois de mars dernier, une hausse de 0,2% par rapport au mois précédent.

Cette variation est le résultat de la hausse de 0,3% de l'indice des produits alimentaires et de 0,2% de l'indice des produits non alimentaires.

Les hausses des produits alimentaires observées entre février et mars 2021 concernent principalement les "Fruits" avec 1,6%, les "Huiles et graisses" avec 0,9%, les "Légumes" avec 0,4%, et les "viandes" avec 0,3%.

En revanche, les prix ont diminué de 1,4% pour les "Poissons et fruits de mer" et de 0,3% pour le "Café, thé et cacao". Pour les produits non alimentaires, la hausse a concerné principalement les prix des "carburants", avec 2,5%. Les hausses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Béni Mellal avec 0,9%, à Fès et Dakhla avec 0,8% à Kénitra, Tétouan et Safi avec 0,5%, à Marrakech et Laâyoune avec 0,4% et à Meknès, Tanger, Serrat et Al-Hoceima avec 0,3%. En revanche, une baisse a été enregistrée à Oujda avec 0,1%, conclut la même source.

Au Maroc, 20% des plus aisés détiennent plus de la moitié des revenus des ménages



La répartition sociale des revenus est au cœur de la récente étude réalisée par le Haut-commissariat au plan (HCP) qui renseigne aussi bien sur les sources sectorielles que sur la répartition sociale des revenus des ménages.

Réalisée du premier décembre 2019 à fin mars 2020 auprès d'un échantillon de 3.290 ménages, l'enquête révèle que le revenu total annuel des ménages marocains est estimé à 767.142 millions de dirhams et que les ménages urbains disposent d'un revenu total 2,8 fois celui de leurs homologues ruraux, respectivement 564.024 millions de dirhams pour les premiers et 203 118 millions de dirhams pour les seconds.

Par ménage, il ressort de cette étude que «le revenu annuel moyen s'établit à 91.933 DH, ce qui équivaut à un revenu mensuel moyen de 7.661 DH. Il est de 98.483 DH en milieu urbain, (8.207 DH par mois) et 77.600 DH en milieu rural (6.467 DH par mois)», souligne le HCP.

Pour bien comprendre le niveau de répartition de revenus, il est important de noter que 50% des ménages à l'échelle nationale ont un revenu mensuel moyen supérieur à 5.133 DH, 50% des ménages en milieu urbain ont un revenu mensuel moyen supérieur à 5.609 DH et 50% des ménages en milieu rural ont un revenu mensuel moyen supérieur à 4.237 DH.

Poursuivant son analyse, le HCP note que le revenu annuel moyen par personne est de 21.515 DH au niveau national, ce qui équivaut à 1.793 DH par mois. Il est de 24.992 DH en milieu urbain (2.083 DH par mois) et de 15.560 DH en milieu rural (1.297 DH par mois).

Selon les résultats de l'enquête et après analyse de la concentration des revenus par tête en 2019, il apparaît que «les 20% de la population les plus aisés détiennent plus de la moitié (53,3%) des revenus des ménages contre 5,6% pour les 20% les moins aisés».

Cette étude, qui couvre l'ensemble du territoire national et des couches sociales, montre en outre qu'avec un revenu annuel moyen par tête de 57.400 DH, les 20% de la population les plus aisés disposent d'un revenu environ 10 fois (9,6) celui des 20% de la population les moins aisés (6.000 DH).

L'institution publique précise qu'«en milieu urbain, le revenu annuel moyen par tête est de 65 .70 DH pour les 20% les plus aisés contre 7 286 DH pour les 20% les moins aisés et le rapport inter-quintile est de 8,9 fois» déduisant au total que la part des 20% les plus aisés

dans la masse totale des revenus est de 52,1% contre 5,9% pour les 20% les moins aisés.

D'après son analyse, en milieu rural, «les 20% de la population les plus aisés ont un revenu annuel moyen par tête de 40.700 DH et détiennent plus de la moitié du revenu total (52,3%), alors que les 20% les moins aisés, avec un revenu annuel moyen par tête de 4.900 DH, en disposent de 6,3%, soit un rapport inter-quintile de 8,3», note le HCP.

En décortiquant plus en profondeur les résultats de l'enquête, le Haut-commissariat constate que cette concentration des revenus est plus accentuée parmi les 10% de la population les moins aisés et les 10% les plus aisés.

Ainsi, selon les résultats de son enquête, qui échappe aux effets de la pandémie de Covid-19, les 10% de la population les moins aisés vivent avec moins de 6.270 DH par personne et par an (7.756 DH en milieu urbain et 5.157 DH en milieu rural), alors que les 10% les plus aisés disposent de plus de 41.705 DH (48.440 DH en milieu urbain et 28.090 DH en milieu rural).

Il apparaît en outre que le milieu urbain concentre les revenus les plus hauts puisque les 10% de la population les plus aisés vivent avec un revenu annuel moyen par tête supérieur à 48.440 DH, soit 72,4% de plus que celui des 10% des ménages ruraux les plus aisés.

Par ailleurs, «les 10% de la population les plus aisés concentrent 37,8% du total des revenus contre 2,2% pour les 10% les moins aisés, ce qui correspond à un rapport inter-décile de 17,2», note le HCP précisant que ces indices sont res-

pectivement de 36,5%, 2,3% et 15,9 en milieu urbain et de 37,9%, 2,6% et 14,6 en milieu rural.

Le Haut-commissariat en déduit que «l'inégalité du revenu, estimée par l'indice de Gini, est de 46,4%, relativement élevée et dépassant le seuil socialement tolérable (42%)», soulignant qu'elle est de 45% en milieu urbain et de 44,5% en milieu rural.

Concernant le volet «distributions du revenu et de la dépense des ménages», il apparaît que le niveau d'inégalité associé à la répartition des dépenses est de 38,5%, par référence à l'indice de Gini, contre 46,4% pour le niveau d'inégalité des revenus.

Par milieu de résidence, le Haut-commissariat note que ces indices sont respectivement de 37,9% contre 45% en milieu urbain et 30,1% contre 44,5% en milieu rural.

Les enseignements de l'étude sur la pauvreté relative, considérée comme une forme d'inégalités de revenu, il ressort qu'au cours de l'année 2019, «la part des personnes à faible revenu est de 12,7% à l'échelle nationale, 6,8% en milieu urbain et 22,9% en milieu rural. Au total, 4,5 millions de personnes sont pauvres à titre de pauvreté relative, dont les deux tiers (66,4%) résident en milieu rural». Il est important de préciser qu'à travers cette étude, le HCP entendait appréhender la question de la répartition sociale des revenus en s'inspirant de l'expérience de l'Institut national de statistiques d'Italie. Ce qui semble avoir produit des résultats qui, à bien de points, ne se situent pas en droite ligne de toutes les études réalisées jusqu'à présent par l'institution publique.

Alain Bouithy



Appréhender la question de la répartition sociale des revenus en s'inspirant de l'expérience de l'Institut national de statistiques d'Italie



La production de l'énergie électrique recule de 2,2% à fin février

La production de l'énergie électrique s'est repliée de 2,2% au terme des deux premiers mois de 2021, indique la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Ce recul provient essentiellement de la baisse de la production de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) de 11,1% et de celle des énergies renouvelables relatives à la loi 13-09 (3%), atténuée par la hausse de la production privée de 0,7%, précise la DEPF dans sa note de conjoncture d'avril.

De son côté, le volume importé de l'énergie électrique a augmenté de 2,5% à fin février 2021, après une hausse de 28,2% un an auparavant, dans un contexte de recul de l'énergie nette appelée de 1,8% (après +3,8%), fait savoir la même source.

S'agissant de la consommation de l'énergie électrique, elle a diminué de 1,9% à fin février 2021, après +1% en janvier 2021 et +4% l'année précédente. Ce repli recouvre le recul des ventes de l'énergie de "très haute, haute et moyenne tension" de 3,2%, atténué par la hausse de celles de l'énergie de basse tension de 2,5%.

L'ADD et Cisco joignent leurs forces pour préparer les talents numériques de demain

L'Agence du développement du digital (ADD) et Cisco ont signé, récemment à Rabat, une convention de partenariat visant à intégrer le contenu du programme Cisco Networking Academy dans une des initiatives du programme national de formation "Génération digitale" inscrit dans la feuille de route de l'ADD.

Il s'agit d'un chantier prioritaire de l'Agence qui vise à promouvoir les compétences numériques sur l'ensemble du territoire national et à assurer l'adéquation des formations pour répondre aux besoins des acteurs dans le domaine des nouvelles technologies, indique un communiqué conjoint de l'ADD et Cisco.

Ce chantier, qui ambitionne de doter le Maroc de ressources humaines qualifiées, vise à améliorer l'employabilité des Marocains en les formant aux métiers de demain ainsi que la compétitivité des entre-

prises en formant les talents numériques et à aider les employés des secteurs public et privé à perfectionner leurs compétences à même de répondre aux exigences d'un environnement de travail numérique et compétitif, rapporte la MAP.

Ce programme a également pour objectifs de mettre en place et faire évoluer un écosystème de formation dans le domaine du numérique, de promouvoir la culture numérique auprès des citoyens marocains à travers la formation et la sensibilisation, d'utiliser le numérique comme vecteur d'inclusion sociale ainsi que de mutualiser les efforts en vue d'assurer une formation pérenne des compétences numériques.

"À travers ce partenariat stratégique, l'ADD entend accélérer la mise en œuvre de son plan national de formation "Génération Digitale" en s'appuyant sur le programme en ligne de formation et de développement des compétences "Cisco Networking Academy Program" mis à disposition par notre partenaire CISCO et qu'il a su développer depuis plusieurs années grâce à son expertise technologique dans des domaines clés du digital", a déclaré, à cette occasion, Mohammed Drissi Melyani, directeur général de l'ADD, cité par le communiqué.

Pour sa part, Meryem Medaghri Alaoui, directrice générale Cisco Maroc et UN Afrique de l'Ouest et Centrale, s'est dite "particulièrement fière, aujourd'hui, de pouvoir compter l'ADD parmi les partenaires du Cisco au Maroc".

"Le transfert de connaissances dans le domaine des TIC, mené par Cisco au travers du programme de formation Cisco Networking Aca-



demey, nous permet d'accompagner la stratégie de l'ADD en réponse à la demande exponentielle de compétences générée par la 4ème révolution industrielle, et ce notamment par la formation des profils du digital et des technologies avancées", a-t-elle dit.

Cisco Networking Academy est un programme de responsabilité sociale, à travers lequel Cisco traduit son engagement à positionner le Maroc dans une optique de développement durable et pérenne. Il compte aujourd'hui plus de 30 formations autour des réseaux informatiques, l'infrastructure programmable ou encore la cybersécurité.

Ces formations sont dispensées par des experts de renom en plusieurs langues dont notamment l'anglais, le français ou l'arabe.

Depuis sa création au Maroc en 2001, ce programme a dispensé des formations en ligne en TIC à 92.363 étudiants distincts, dont 35% étudiantes. Cisco est, de ce fait, non seulement pionnière dans les investissements en technologies nécessaires pour la compétitivité des entreprises, mais aussi dans la formation, l'outillage et l'accompagnement des compétences indispensables à la mise en œuvre de ces technologies.

Cisco a développé le programme Networking Academy en 1997 et forme depuis, plusieurs partenariats avec des entreprises, des gouvernements et des établissements d'enseignement à travers le monde afin de faire face à la demande croissante en profils qualifiés dans les TIC.

Le programme Cisco Networ-

king Academy est déployé dans 180 pays. Il profite à 2,3 millions d'étudiants chaque année, dispensé par 28.400 formateurs et compte pas moins de 11.800 académies partenaires.

Établissement public stratégique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'ADD est chargée de mettre en œuvre la stratégie de l'Etat en matière de développement du digital et de promouvoir la diffusion des outils numériques et le développement de leur usage auprès des citoyens.

En tant qu'acteur technologique existant depuis 1984, Cisco accompagne et encourage les entreprises et les particuliers à se connecter, à communiquer et à collaborer en toute sécurité, ainsi qu'à saisir aujourd'hui les opportunités numériques de demain.



Promouvoir les compétences numériques sur l'ensemble du territoire national

L'ODCO lance le recensement général des coopératives et leurs unions au Maroc

L'Office du développement de la coopération (ODCO) a annoncé la réalisation, au cours de l'année 2021, d'un recensement général des coopératives et leurs unions au Maroc, sous l'égide du ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Economie sociale.

Ce recensement vise à collecter toutes les données pertinentes relatives aux coopératives, notamment, leurs situations

administratives et comptables, modes de gouvernance, leur gestion des ressources humaines, investissements, production, logistique et commercialisation, communication, programmes d'appui et difficultés rencontrées, indique un communiqué de l'ODCO.

Cette opération de grande envergure trouve ses fondements dans l'élan que connaît le secteur des coopératives dont le nombre

est passé de moins de 3.000 en 1998 à plus de 30.000 à fin 2020, rapporte la MAP. En plus de l'obsolescence des données administratives, comptables et statistiques recueillies lors du dernier recensement qui remonte à 1998.

La collecte des données auprès des coopératives et leurs unions sera réalisée selon le mode de collecte automatique, et ce durant l'année 2021. Les résultats attendus du recensement concernent prin-

cipalement la mise à jour du fichier central des coopératives, l'analyse de la contribution du tissu coopératif dans les agrégats économiques nationaux ainsi que la contribution des plans de développement sectoriels dans le développement des activités des coopératives.

Le recensement permettra également de relever l'impact du secteur coopératif dans la création de l'emploi, l'intégration de la femme

et des jeunes ainsi que la réduction des disparités sociales au niveau des zones défavorisées, ajoute la même source.

"Les résultats obtenus seront mis à la disposition de tous les acteurs concernés. Ils constitueront un socle de référence qui permettra de mieux appréhender le secteur coopératif et d'adapter les interventions futures aux spécificités de ce secteur", conclut le communiqué.

Libé *Ramadan*

Sur la route Napoléon, les “soldats” de la reconstitution historique fraternisent



“On est tous passés par les petits soldats, pourquoi pas jouer aux grands?": sur la Côte d'Azur, au départ de la route empruntée par Napoléon pour reconquérir le pouvoir en France en 1815, des passionnés de reconstitution historique fraternisent autour d'un hobby pris de plus en plus au sérieux.

En ce mois de mars, ils sont une dizaine seulement à prendre la pose pour l'Office du tourisme de Golfe-Juan (sud-est), franges dorées de colonel aux épaules, panier de vivandière au bras, baïonnette de voltigeur au pied, la plupart retraités, tous bénévoles et membres de l'Association “Pour le Panache”.

Avec les restrictions sanitaires, la centaine de figurants qui rejouent habituellement le débarquement clandestin de l'empereur le 1er mars 1815 sont restés chez eux et le sosie officiel Napoléon, Jean-Gérald Larcin, un quinquagénaire belge, ne s'est pas déplacé, un comble pour une année de bicentenaire. Napoléon est mort à Sainte-Hélène le 5 mai 1821.

“Rapport à notre ennemi, Covid-19, l'empereur ne débarque pas cette année!”, déplore Patrick Batrelle, 70 ans, trésorier du groupe. Ce retraité du secteur bancaire n'a eu que deux reconstitutions dans des châteaux privés à se mettre sous la dent en un

an. En temps ordinaire, l'association fait une reconstitution par mois en France ou en Europe. Avant d'embrasser l'épopée napoléonienne, il reconstituait surtout des westerns.

Confidentielles avant les années 2000, les associations spécialisées comme la sienne ont pris du galon et servent une branche scientifique en développement appelée “l'histoire vivante”, dont les municipalités sont “très demandeuses”, observe Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon.

“C'est une activité associative qui ne mérite pas les moqueries dont elle fait par-

fois l'objet car ce sont véritablement des spécialistes”, souligne-t-il pour l'AFP: “Uniformes, méthodes, ils ont une connaissance de la vie des armées qui est unique”.

Et le phénomène est européen. Lors des reconstitutions de batailles, “les Français forment souvent la moitié de l'effectif, le reste vient d'Europe et paradoxalement, même en Angleterre ou en Italie, ils préfèrent reconstituer la partie napoléonienne des troupes, ce qui fait que les organisateurs ont un peu de mal à trouver les adversaires des Français !”, dit-il.

“Napoléon est la figure par excellence du surhomme”, souligne l'historienne Laure Murat dans son ouvrage “L'homme qui se prenait pour Napoléon”. Elle rappelle qu'au XIXe siècle, sa figure cristalliserait des délires mégalomanes consistant à se prendre pour l'empereur, encouragés par la cérémonie grandiose de 1840 pour le retour des cendres de Napoléon.

Ancien officier avant une seconde carrière chez un opérateur de télécommunications, Daniel Mathieux, 72 ans, campe le colonel baron Antoine Darnay de La Ferrière, membre de l'état-major napoléonien. Plumet blanc, veste verte, pantalon rouge et sacoches en cuir impériale de directeur général des postes, il ne se lasse pas: “Quelque part, je continue ma vraie vie”.

“On se retrouve à 200, parfois des milliers sur un campement, des gens de toutes les régions et de tous les pays, animés par la même passion, le même amour des tenues historiques, et bien sûr, de la vie de Napoléon (...), l'oeuvre civile largement autant que la gloire militaire”, dit-il.

D'une main, il manipule sa longue-vue, sa pipe à motif de cerfs ou présente ses lunettes copies d'anciennes, à deux détails près, l'épaisseur du verre et les branches.

Le coût de la tenue n'a d'ailleurs rien d'anecdotique et dépasse rapidement plusieurs milliers d'euros.

“Ils ne sont pas déguisés, ni costumés, ils sont en tenue et il ne faut pas confondre avec le carnaval”, souligne Philippe Mottier, président de l'Office de tourisme de Golfe-Juan, hameau de pêcheurs que Napoléon a fait entrer dans les livres d'histoire. Itinéraire touristique, la route Napoléon sera créée bien plus tard, en 1932.

Cette grande “fraternité” napoléonienne pimente la vie de Jean-François Darius, 57 ans, et beaucoup de ses week-ends. Employé de jardin, il a développé un talent de photographe amateur en uniforme et est invité à tous les événements. Avec sa femme, Pascale, il n'hésite pas à bivouaquer. “On pense à eux”, dit-elle, émue, évoquant les soldats de la Grande Armée.



Rapport à notre ennemi, Covid-19, l'empereur ne débarque pas cette année!

Le livre

L'Athénée Quentin Metsys. Bâti dans un style mi-caserne, mi-prison. Barreaux aux fenêtres, cours cimentées où trois arbres rabougris s'efforcent de survivre. Excellente renommée. Qualité de l'enseignement et discipline de fer. Tous les élèves en costume, chemise blanche et cravate. Au coup de sonnette, en rangs par deux, prenez vos distances, je ne veux voir qu'une tête, en avant-arche. Le préfet des études surnommé Napoléon le Petit, poitrine bombée, mains derrière le dos, surveille les opérations du haut de l'escalier, puis descend lentement passer en revue ses troupes silencieuses, semblable à Tintin déguisé en général dans le «Lotus Bleu». Ne lui manque que la badine.

Nous avons des professeurs timides, souvent les plus sévères, des consciencieux, des méprisants, des racistes (anti-juifs, anti-flamands, anti-français). Les épuisés, les indifférents, les chaleureux, les brouillons (pour les détails, reportez-vous à votre livre). Au moindre signe de faiblesse, ils sont chahutés. On ne respecte que la force. Faire une erreur est un crime. Le système éducatif repose sur les variantes de la violence : compétition, comparaison, menace, châtement, récompense, critique, jugement. Les derniers de la classe, montrés du doigt, coiffés du bonnet d'âne, n'échappent ni à nos sarcasmes, ni aux moqueries des professeurs. Contester ces méthodes ? Elles sont le reflet fidèle de ce que nous connaissons à la maison. L'absence de toute présence féminine, le culte de la virilité nous poussent vers des sports violents et m'empêche d'apprendre ce qui plus tard m'importera tellement, la musique «un truc de gonzesse bon pour les pédés», opinion élogiquement proclamée dans les cours de récréation.

Sur les parents, l'école, le scoutisme (je rejoins le mouvement le samedi et le dimanche pour échapper à la lugubre atmosphère familiale) règne l'église. Un catholicisme dur qui inspire la crainte plutôt que l'amour. Pêché, contrition, confession, pénitence, expiation, il brandit plus volontiers les foudres de l'Ancien Testament que la compassion du Christ. Les rites rythment notre vie de ses carêmes et de ses fêtes. Baptême, catéchisme, communion, confirmation. Confession le samedi, absolution le dimanche.

Une telle éducation rend inconcevable d'affronter les autorités. Il faut se taire, baisser, mentir, feindre de se soumettre. Par quel miracle un être, un seul, échappe à ce conditionnement ? Comme s'il était issu de l'Age d'Or, Pétrus traverse la violence de notre Age de Fer sans en être atteint. Un garçon aimant, rayonnant, lumineux. Moi, pétri de craintes et de complexes, portant sur ma peau les stigmates de l'éczéma, j'admire qu'il ose intervenir, s'opposer, s'indigner non seulement auprès



des élèves et des professeurs mais même auprès de Napoléon le Petit, le terrifiant préfet des études. Il ignore donc la peur, ce gamin qui dit des choses inouïes : les punitions sont inutiles, tout être vivant a droit au respect et à l'amour y compris les bêtes et les plantes. Monsieur le professeur vient de commettre une injustice en punissant cet innocent. Une telle audace vaudrait à un élève normal un terrible châtement. Mais les enseignants sont pleins de déférence pour Pétrus, ils veulent mériter son estime.

Aucun élève ne s'y trompe : s'il est ainsi, ce n'est pas par faiblesse. Il ne craint pas la bagarre. Premier en gymnastique, il possède la force très dissuasive de qui décharge un camion tous les matins à l'aube pendant que les autres gamins dorment bien au chaud dans leur lit. A la récréation, arène sanglante où nous nous battons et piétons les plus faibles en criant «Vae Victis», il intervient et parle de fraternité, voire d'amour, comme une fille. Avec lui, ça passe, on cesse d'écraser les moins costauds, du moins en sa présence.

Donc à la sortie de l'école à quatre heures et demie, nous marchons côte à côte en poussant nos vélos, le plus souvent dans le froid et la pluie. Je rentre chez moi goûter puis rejoins Pétrus à l'épicerie. Il sert les clients et quand il n'y en a plus, retourne à son livre ouvert sur le comptoir à côté de la balance aux plateaux de cuivre.

- Pourquoi, Olivier, es-tu toujours si inquiet après l'école ?

- J'ai peur de rentrer chez moi. Je ne sais pas ce qui m'attend. Si je sens l'odeur de la cannelle et de la tarte aux pommes qui cuit dans le four, c'est le bonheur, je peux me détendre : ma mère est de bonne humeur. Parfois elle ne fait pas de tarte mais elle est normale. Et parfois elle a ses crises. Ils ne font pas ça tes parents ?

- Quel genre de crise ?

- Elle se roule par terre en hurlant, elle a de l'écume aux coins de la bouche, elle crie des choses terribles.

- Par exemple ?

- Elle veut mourir, elle n'en peut plus, elle va se jeter au canal.

- Et elle y va ?

- Elle part en claquant la porte si fort que je crois que mon cœur va s'arrêter. Je la suis en pleurant, de loin, sans me faire voir. Je veux l'empêcher de se noyer, pourtant je ne sais pas nager, j'ai peur de l'eau.

- Et la servante, elle ne fait rien ?

- Elle a peur aussi, elle se cache dans la buanderie. Ma mère marche vers le canal, elle a les lèvres qui tremblent, les cheveux décoiffés, l'air d'une folle. Elle va sur des ponts, elle se penche vers l'eau mais elle ne saute pas. Après un moment, elle va dans une boulangerie et s'achète un gâteau. Elle marche tout droit sans rien regarder autour d'elle. Elle rentre à la maison et va s'enfermer dans sa chambre. Elle boudera pendant des jours et des jours. Tes parents ne boudent pas ?

- C'est quoi boudier ?

- Ne pas parler. Ne pas répondre quand on te parle. Pincer les lèvres et jeter des regards furieux.

- Non, ils ne boudent pas mes parents. Que fait donc ton père ?

- D'habitude il n'est pas là.

Mais s'il est là, ça ne change rien, il pleure, il la supplie de se calmer. Alors ça n'arrive jamais chez toi ?

- Non, mais si ça devait arriver, je crois que mon père enverrait deux claques à ma mère.

- Oh! dis-je, choqué. Personne n'oserait mettre une claque à ma mère. Dis, tu crois qu'elle va le faire un jour, se jeter au canal ?

- Non, dit Pétrus, elle l'aurait déjà fait. Et aujourd'hui, c'était... ?

- La tarte aux pommes. Je t'ai apporté un quartier.

- Merci. Donc quand tu rentres chez toi, tu ne sais pas si tu vas la trouver morte ou en train de faire un gâteau ?

C'est tuant ça !

- C'est le cas de le dire. Mais ça donne du prix à la tarte aux pommes.

Je m'éveille dans la maison de Manosque silencieuse. Il ne fait pas encore jour. Mon père n'est plus là pour partager avec moi le rituel du café. Toujours levé le premier, il le préparait dans la cuisine déjà ensoleillée en chantonnant. «Je ne me rends pas compte que je chante», s'excusait-il. Et il chantait même en dormant. Des refrains désuets des années d'avant-guerre. Le café prêt, il en versait dans deux tasses. J'arrivais et nous buvions en silence, debout devant la fenêtre, face au platane de la cour des voisins. Je savais que c'était là un des meilleurs moments de sa journée. Boire un café avec son fils avant de passer la matinée dans son jardin. Après avoir rempli une troisième tasse, il l'apportait à celle qu'il appelait la «reine-mère» encore au lit.

Jamais il ne me posait de questions sur ma vie, sur les diverses compagnes qui venaient ici en vacances avec moi. Jamais il n'émettait le moindre jugement. C'était pourtant un homme d'un autre temps, je savais qu'il réprouvait le divorce, les relations hors mariage, les grèves, les manifestations, mai 68, les hippies. La génération fleur et guitare, peace and love l'avaient laissé abasourdi. Comment pouvait-on s'opposer à De Gaulle, son idole, qui «avait sauvé l'honneur de la France» ? Il l'écoutait religieusement, presque au garde-à-vous quand la radio belge diffusait ses discours. Même après mon divorce, quand se succédèrent mes «copines», il se garda de montrer son étonnement devant ces femmes aux jupes longues et dansantes, pieds nus sur le carrelage ou dans le jardin (comme des Gitanes ou des Romanichels, réprouvait ma mère), leurs cheveux longs librement répandus sur les épaules (ça fait sale, ne se privait-elle pas de commenter). Des femmes qui prenaient la pilule, ne faisaient pas l'amour pour engendrer un fils mais pour le plaisir. Qu'elles manifestaient parfois si bruyamment que mon père ne pouvait pas les entendre.

(A suivre)

Santé et bien-être

Comment soulager les courbatures après le sport ?



Si pratiquer une activité physique est excellent pour votre santé physique et mentale, adopter les bons réflexes après une séance de sport reste tout autant essentiel.

Pourquoi des courbatures apparaissent après une séance de sport ?

Il n'y a rien d'anormal à souffrir de

courbatures après un entraînement physique ou un effort musculaire inhabituel. Si vos muscles se raidissent et deviennent source de douleurs, il s'agit en réalité d'un signal sain. Les muscles endoloris ont subi un effort intensif, qui a provoqué des micro-déchirures. Les courbatures indiquent donc que la zone que vous avez travaillée se renforce et se repare.

Quels sont les zones du corps les plus sensibles aux courbatures ?

Les courbatures apparaissent le plus souvent au niveau des jambes après une séance d'entraînement. Dans la majorité des sports, les cuisses et les mollets restent fortement sollicités.

Les muscles des bras, des fessiers et du ventre peuvent aussi devenir douloureux

selon l'activité effectuée.

Notez que les courbatures sont au plus fort 48 heures après l'effort musculaire, puis disparaissent progressivement en quelques jours.

Comment éviter les courbatures ?

Avant votre activité sportive, échauffez-vous une dizaine de minutes. Vos muscles doivent se préparer à affronter l'effort. Veillez toutefois à enchaîner instantanément avec votre séance de sport, afin de ne perdre aucun bienfait de votre échauffement.

Autre clé : s'hydrater avant, pendant et après l'effort. L'eau achemine les glucides qui se transforment en glycogène, la source principale d'énergie pour les muscles. L'hydratation oxygène également les fibres musculaires. Un muscle déshydraté est plus exposé aux risques de micro-lésions des fibres musculaires entraînant les courbatures. Il est donc important de boire avant et pendant un effort. Et très important : il ne faut pas attendre d'avoir soif pour s'hydrater.

Après l'effort, continuez à bien vous hydrater, surtout si vos courbatures sont douloureuses et privilégiez une eau minéralisée riche en bicarbonates.

Que ce soit avant et après le sport, le massage à l'huile reste très efficace pour limiter les douleurs. Avant, il contribue à échauffer les muscles et activer votre circulation sanguine. Après l'effort, le massage à l'huile vise à décontracter votre corps, ainsi qu'à prévenir des courbatures.

Recettes

Tajine de poulet aux légumes

Ingrédients

- 1 poulet entier coupé en morceaux
- 1/4 tasse de petits pois
- 3 carottes en rondelles
- 2 pommes de terre pelées et tranchées finement
- 2 tomates coupées en dés
- 2 gousses d'ail hachées
- 1 tasse d'eau
- 1 oignon moyen coupé en petits morceaux
- 1 c. à café de curry
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à café de poudre de piment
- 1/2 botte de persil frais haché
- Sel et poivre

Préparation

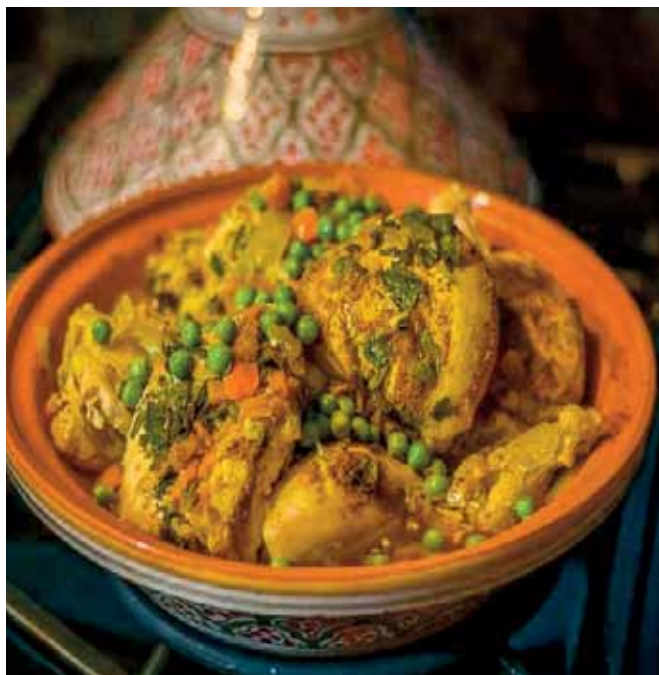
Dans le fond du plat à tajine, mettre l'huile d'olives, placer les oignons, les carottes, les tomates et l'ail.

Placer les morceaux de poulet par dessus et assaisonner avec les épices. Saupoudrer avec le persil haché. Verser 1 tasse d'eau dessus.

Couvrir et cuire à feu moyen pendant environ 1 heure. Vérifier la cuisson. Le poulet doit être tendre.

Ajoutez les pommes de terre dans le tajine en formant un cercle. Couvrir et poursuivre la cuisson pendant encore 20 minutes jusqu'à ce que les pommes de terre soient tendres. Ajouter les petits pois et laisser cuire encore 5 minutes à découvert.

Servir avec du couscous ou du riz.



Salon virtuel du livre universitaire

La Faculté des Lettres de Marrakech présente son dernier ouvrage "Figures francophones"

La Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Marrakech relevant de l'Université Cadi Ayyad (UCA) a présenté son dernier ouvrage collectif "Figures francophones" dans le cadre de la première édition du Salon virtuel du Livre Universitaire, qui se poursuit jusqu'au 27 avril.

Dédié à la mémoire de l'enseignante "Feu Hayat Kertaoui, l'initiative de cet ouvrage, et en souvenir de toutes les actions qu'elle a menées en tant que chercheuse, pédagogue, directrice de laboratoire, de doctorats et titulaire de la chaire Senghor", ce dernier né des travaux du laboratoire LIM-PACT relevant de la Faculté des Lettres de Marrakech, réunit un certain nombre de contributions de collaborateurs et d'enseignants, dont Hanane Essaydi, Mohamed Martah, Mohamed Lahlou, Fatima Zahra Benkhalouq, Wahiba Moubchir, Ayoub Bouhouhou, Feu Hayat Kertaoui, Fatima Zahra Iflahen, Lalla Khadija Alaoui Yousfi, Malika Elouali et Laïla Binebine. Selon le responsable des éditions du laboratoire LIM-PACT, Dr. Abdelhai Sadiq, "la francophonie fait partie intégrante du paysage linguistique, culturel et scientifique de notre pays, mais c'est aussi un moyen d'ouverture sur d'autres langues". "Parler de francophonie, écrire la francophonie et surtout l'interroger sont les maîtres mots des articles présentés par les collègues contributrices et contributeurs au présent collectif", a-t-il ajouté dans la préface de cet ouvrage.

Interroger la francophonie, c'est ce que nous propose la chercheuse Hanane Essaydi, qui incite à sortir du cliché francophonie/France en rappelant les étapes historiques de la construction de la notion même de francophonie. "Le génie de langue française est indéniable, et sa présence au Maroc est indiscutable", c'est ce que démontre Mohamed Martah, plaçant son propos au-dessus de toute restriction identitaire et de toute forme de centrisme culturaliste réducteur.

Dans le même sens, Mohamed Lahlou, rappelle que si le français est une langue d'enseignement, elle est avant tout, par la posture francophone, porteuse de valeurs, lesquelles sont à enseigner par la médiation linguistique et culturelle.

La contribution de Fatima Zahra Benkhalouq et Wahiba Moubchir, pose la question de l'enseignement / apprentissage du français et langue/culture d'un point de vue didactique dans le système éducatif marocain. Pour sa part, l'enseignant-chercheur Ayoub Bouhouhou appelle à user de moyens autres d'apprentissage plus en adéquation avec l'époque actuelle sans renier les fondamentaux classiques, principalement pour ce qui est de la francophonie.

Pour ce chercheur, le film documentaire est participatif à la construction d'une aptitude performative à la fois légitime et crédible.

Les quatre dernières contributions de l'ouvrage proposent ce que Hayat



Kertaoui et Fatima Zahra Iflahen, appellent "les nouveaux visages de la francophonie" (Leïla Houari, Leïla Slimani et Alex S. / A. Sadiq).

De son côté, Lalla Khadija Alaoui Yousfi, dans sa contribution consacrée à Laïla Houari, considère celle-ci comme la porte-parole des femmes maghrébines en situation d'immigration. L'analyse proposée par Mme Alaoui, procède de la démarche paratextuelle, complète et complexe afin de montrer l'univers romanesque et scripturaire de l'autrice.

Dans son article, Mme Malika Elouali propose une lecture person-

nelle du livre de Leïla Slimani, "Sexe et mensonge au Maroc".

Laïla Binebine, quant à elle, propose dans sa contribution, une étude à visée complète sur une figure du paysage francophone contemporain dans ses dimensions à la fois multiples et complexes de par sa posture artistique en général. Il s'agit de l'universitaire Abdelhai Sadiq et son personnage Alex S. qui n'est autre que lui-même.

"Figures Francophones" fait suite à un ouvrage collectif paru en 2016 aux éditions Sarrazines & Co (basées à Marrakech), sous le titre "Figures Littéraires et Traductives", rappelle-t-on.

L'audience de la cérémonie des Oscars s'effondre



L'audience de la dernière édition des Oscars s'est effondrée avec un score de 9,85 millions de téléspectateurs aux Etats-Unis, une chute de plus de 58% par rapport à l'année précédente et un

plus bas historique, selon les chiffres communiqués par la chaîne ABC qui diffusait la cérémonie. Début 2020, avant la pandémie qui a bouleversé Hollywood et l'industrie du cinéma, la soirée de remise

des Oscars avait attiré 23,6 millions de spectateurs américains, ce qui était déjà à l'époque le pire score d'audience enregistré par l'événement.

Ce très mauvais résultat était attendu par les experts et est conforme aux chiffres en berne réalisés cette saison par d'autres prix cinématographiques, comme les Golden Globes (6,9 millions de spectateurs aux USA) et les Grammy Awards (8,8 millions). Habituellement les Oscars sont l'événement non-sportif le plus suivi de l'année mais cette fois ils pâlisent en comparaison de la diffusion du premier épisode d'un remake de la série "The Equalizer", qui a attiré 20 millions d'Américains, et de l'interview du prince Harry et de Meghan Markle par Oprah Winfrey le mois dernier, avec plus de 17 millions. Les salles de cinéma ayant été fermées pendant une grande partie de 2020, les studios ont repoussé les grosses productions, comme

"West Side Story" de Steven Spielberg ou la nouvelle version de "Dune". Les candidats en lice aux Oscars cette année n'étaient visiblement pas familiers d'une partie du public, à l'image du grand vainqueur de la soirée, "Nomadland", un film indépendant au budget modeste et avec une grande partie d'acteurs amateurs jouant leurs propres rôles.

A ce jour, le film aux trois Oscars a à peine rapporté deux millions de dollars au box-office américain. Cette chute de l'audience des Oscars a été régulièrement observée ces dernières années. En 2014 encore, la soirée de gala attirait plus de 43 millions de spectateurs devant le petit écran. Parmi les ratés relevés cette année par nombre d'experts, l'absence d'Anthony Hopkins, sacré meilleur acteur pour "The Father". Or exceptionnellement, les organisateurs avaient modifié l'ordre de remise des statuettes, qui s'achève traditionnellement par le meilleur long-

métrage, pour finir par l'Oscar du meilleur acteur.

"A 83 ans, je ne m'attendais pas à recevoir ce prix, vraiment pas", s'est excusé depuis le pays de Galles Anthony Hopkins dans une vidéo publiée sur Instagram. Il a également salué la mémoire de Chadwick Boseman, mort l'an dernier d'un cancer après avoir tourné son dernier film "Le Blues de Ma Rainey". La star était considérée comme le grand favori dans la catégorie du meilleur acteur. La cérémonie phare d'Hollywood se tenait exceptionnellement dans une gare historique du centre de Los Angeles, où stars en lice et équipes techniques pouvaient travailler en respectant les consignes sanitaires et la distanciation physique.

Les avis des critiques sur la cérémonie étaient mitigés, beaucoup regrettant le manque d'humour et de numéros musicaux qui sont la marque de fabrique de ces grands shows à l'américaine.

Nouveau record de Kanye West



Une paire de baskets Nike Air Yeezy 1 portée par leur inspirateur, le rappeur Kanye West, a été vendue à une plateforme d'investissement spécialisée pour 1,8 million de dollars, a annoncé lundi Sotheby's, qui organisait la vente, soit le triple du précédent record pour des baskets.

Ce record pour une paire de chaussures de sport, plusieurs fois battu ces dernières années, était jusqu'ici détenu par des Air Jordan 1 de Nike, parties pour 615.000 dollars lors d'une vente organisée par Christie's, mi-août 2020. Ces "sneakers" montantes noires, modèle unique, sont la toute première paire de Yeezy présentée publiquement, aux pieds de

Kanye West, lors de la cérémonie des Grammy Awards 2008. Il s'agissait à l'époque d'un prototype. Le modèle qui en a découlé n'a été mis en vente qu'en avril 2009.

C'est un nouveau signe de la vitalité de ce marché, qui n'était encore qu'une niche il y a dix ans et intéresse désormais grand public comme collectionneurs de premier plan. Selon les analystes de la société financière Cowen, le marché mondial de la vente de baskets de collection pourrait peser 30 milliards de dollars d'ici 2030.

Les précieuses chaussures ont été acquises par Rares, une plateforme lancée fin mars par un ancien joueur professionnel de football américain,

Gerome Sapp, âgé de 40 ans. Elle permet à des particuliers d'investir dans des baskets très rares, qu'ils n'auraient pas pu acheter seuls. Concrètement, Rares acquiert une paire de collection, puis réalise une sorte d'introduction en Bourse sur la plateforme. Chaque particulier peut alors acheter des actions de cette paire, comme il le ferait pour celles d'une entreprise cotée. Il est ensuite possible de revendre ces actions sur la plateforme.

Le prix, lui, varie, comme pour une Bourse d'échange classique, selon l'offre et la demande. Le prix offert par Rares dépasse l'estimation de Sotheby's, qui était supérieure à un million de dollars.

Bouillon de culture

Musique et théâtre

Les éliminatoires provinciales pour la participation à la première édition du festival national de monodrame et de la deuxième édition du festival national de la musique et de l'éducation, se sont tenues récemment à Errachidia. Selon la délégation provinciale de l'Education nationale, cette initiative s'inscrit en application des dispositions de la loi-cadre 51.17, notamment le projet n°10 relatif à la promotion de la vie scolaire, compte tenu de son importance pour le développement des compétences et aptitudes des apprenants. Ces concours participent aussi à la consécration d'une école renouvelée, équitable, citoyenne et inclusive, de manière à développer les volets culturels et artistiques au niveau des académies d'éducation et de formation et de promouvoir les activités créatives.

L'ensemble des spectacles et performances participant à ces éliminatoires ont été visionnés par des commissions provinciales spécialisées, en mode présentiel et dans le strict respect des mesures préventives contre la pandémie de la Covid-19, et ont procédé au choix des performances remplissant les critères établis, a affirmé la délégation. Et d'indiquer que le choix a été porté sur la pièce de théâtre «Entre deux temps», présentée par l'élève Abdellah Agnaoui du lycée qualifiant Ibn Taher d'Errachidia, pour représenter la délégation provinciale à la première édition du festival national de monodrame.



Deuxième édition de l'événement culturel "Moi et la poésie"



La Maison de la Poésie au Maroc et la Direction régionale du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (département de la Culture) de Rabat-Salé-Kénitra organisent, le 30 avril et les 7 et 14 mai prochain, la 2ème édition de l'événement culturel "Moi et la poésie", à l'occasion du mois sacré du Ramadan.

Comme à son accoutumée, cette manifestation va inviter des artistes et créateurs pour évoquer leur relation avec la poésie et découvrir les liens qu'ils établissent avec ce genre littéraire comme sphère de réflexion et matière de créativité, ainsi que l'impact de la poésie sur leur éducation, leur culture, leurs réalisations et leurs parcours médiatiques, indique la Maison de la Poésie au Maroc dans un communiqué. Ce rendez-vous sera marqué par la participation du dramaturge et expert en arts patrimoniaux Abdelmajid Fennich (30 avril), de la journaliste et animatrice d'émissions culturelles Asmahann Ammor (07 mai) et de la chanteuse et musicienne Sabah Zaidani,

qui a œuvré pour la promotion de la chanson marocaine à travers la poésie (14 mai). Les trois soirées seront diffusées à partir de 21h30 sur la chaîne YouTube et les pages Facebook d'"Al Maghrib Al Thaqafy" (Maroc Culturel, NDLR) et de la direction régionale du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (département de la Culture). Le programme démarrera avec Abdelmajid Fennich, auteur et compositeur pendant quatre décennies de pièces théâtrales inspirées de la poésie, en particulier le "Malhoun", comme "Cinq nuits en présence de Jilali", "Querelle des belles", "Malhoun Al Wafae" et "Ichraqat Malhounia". Les connaissances approfondies de M. Fennich du "Malhoun" ainsi que sa maîtrise de son langage, de son atmosphère esthétique et de ses thèmes expressifs ont en fait une référence incontournable pour ce genre poétique et un membre de la commission de l'Encyclopédie du Malhoun publiée par l'Académie du Royaume, souligne le communiqué.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

LAVE	POINT STABLE	BON À SAVOIR	ENGIN EXPLOSIF	AMAS ACIDULÉ	ASES	CARDINAUX	UNIQUE	ÉPONGE ARABE
				CHAMP DE NAVETS CLAIR				
RENDRE UN PEAU IYRE					FOCUS FATRAS			
			BEAUCOUP D'ANGLAIS			SODIUM		
DES PRUNES		FUREUR		NE PURE QUE L'ESPACE D'UN MATIN		AUTEUR INCONNU		
		À L'ENVERS, COLÈRE	EN ROPAGE	PRONOM		PARTIRAI	ARTICLE	CHEF D'ÉDITION
MÉTAL GRAFFITI	VENTILÉ PIGE				REFUGE			
			TRÈS PETITES QUANTITÉS		CALE	ROUGE À LONDRES		
NOUVEAU			VELETTE DU CANCAN	POSSÉSSIF	FORME D'AVOIR	ORIFICE	SEIN DE FEMME	LANCÉE
FEUILLE DE PRO-PAGANDE	L'AMOUR DES ANIMAUX	CRACK	DE BAS EN HAUT, LEVANT	DISETTE				
				SIGNES DE FIEVRE		ARTICLE ESPAGNOL		
AFFAIBLIS LIE				LETTRES DE MUTATION		SODIUM		
		GLIET			POSSÉSSIF			

Solution mots flechés d'hier

JOUER DES FLÛTES	LETTRES DE RABBIT	SYMBOLI DU NICKEL	T	MARIL	QUI MÈNE UNE VIE AUSTÈRE	REPRISE D'UN INSTRUMENT	PETIT CUBE	D	POSSÉSSIF	ÉLÉMENT DE BONNE CONDUITE
NET EN VALEUR	ORNÉ	NE	PRÈS	ARGENT						
MANIE MÉTAL	UTILISE	SE	DÉPENDANT	TOU						
OR	CARDINAUX	BOUC	STUPEFIANT	ECSTASY						
À L'ENVERS, RIGOLE	I	OL	DE BAS EN HAUT, BRÛLÉ	ECRU	DÉCONTENANCÉ	A				
PREAU			POUR LA LUTTE CONTRE LE SIDA	TOI	ARRIÈRE PENSÉE	DU				
COUR INTÉRIEUR	INTERPRÈTE	ÉDIFICE	IMMEUBLE	LE	NING					
LAPS	ANCIEN	I	SUCRE							
ESPACE DE TEMPS	CONSERVATEUR	S	SEL	ST	OC					
ET	PRIMAIRE (IMPÉRIALISME)	EXIGE	GE	A	UR					
LIE	PROFESSIF	CRACK	POSSÉSSIF	T	A	IOTA				
ÉLIMA	USA	HAUSSE	E	G	ERIES					
DÉPÔLÉ	R	A	S	E	ÉT	ET				

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmarcti

Révision
Abdelmoumein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													
VIII													
IX													

HORIZONTALEMENT

- I. Formidable homme des neiges.
- II. Fixer - Petite dose.
- III. Dans le 38 - Algérienne qui a dû mettre les voiles.
- IV. Verbe qui suit un achat - Prend du coca.
- V. Fuite de gaz - XII : VI - Pour passer à la télévision.
- VI. S'appropriant peu à peu - Dans le citron.
- VII. Son rien est difficile à cerner - Sur les premiers bancs - Grincheux.
- VIII. 2 cantons - Quand certains chauffent dans les bois - Peut indiquer une substitution.
- IX. Hardie.

VERTICALEMENT

1. Va toujours avec sans.
2. Travaille au présent dans le passé.
3. Sentir le danger.
4. Bonne marseillaise - Sont toujours à l'arrivée.
5. Dite.
6. Suit le courant - Travaille à toute pompe.
7. A l'envers : Travaille à toute pompe - Sont dans le noir.
8. Spectacle lointain - Agréable.
9. A rendre - Boîte à images.
10. Lettres à épeler - Tapa en Suisse.
11. Gras de Presse - Est catégorique.
12. Voisins de Skippy - Hors de portée.
13. Quand l'aspirateur ne suffit pas.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I	C	R	O	Q	U	E	M	I	T	A	I	N	E
II	R	E	P	U	L	S	I	V	E	S		E	S
III	O	S		I	C	A	R	E		T	A	N	T
IV	Q	U	E		E				P	R	I	E	R
V	U	L	T	E	R	I	E	U	R	E	S		A
VI	E	T	A	M	E	N	T		E	E		C	P
VII	M	A	L	I		C	H	A	S		T	R	A
VIII	O	T	E	R	A		U	R	E	M	I	E	S
IX	R		E	A	N	E	S		N	O	T	E	S
X	T	E	S	T	A	M	E	N	T	A	I	R	E

Grilles de sudoku

Facile

				5				
	8			3				5
3	5	7		8	6	4		
	5	6		7	2		4	
7	3		1	4		6	9	
8	9	5			3	1		
	2	4	9		6	1		8
6			8				9	
				3				

Moyen

6	1	7				4	8	
			9				6	
		5	8				3	
			5				3	7
		6	4	3	2	1		
5	3			7				
3				9	5			
4			2					
1	2			5	3		9	

Difficile

		6		3		9		
	4			1	6	2		
3			4					
2	3						9	
		4			7			
9						8	6	
				6			4	
	7	5	3				1	
1		9			8			

Expert

			9	4		6	1	
		4		2	3	9		
7								
	8	1				3	4	
9	7					8	1	
								8
		8	4	7		6		
1	2		8	9				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	6	8	4	5	9	7	3	1
4	1	3	7	8	6	5	2	9
9	7	5	3	1	2	4	8	6
8	9	4	5	3	7	1	6	2
6	2	7	1	9	4	8	5	3
5	3	1	2	6	8	9	4	7
1	5	9	6	4	3	2	7	8
7	8	6	9	2	5	3	1	4
3	4	2	8	7	1	6	9	5

Moyen

8	5	2	3	1	7	4	6	9
1	9	4	8	6	5	3	2	7
6	3	7	2	9	4	1	8	5
7	4	6	1	3	2	5	9	8
3	2	9	4	5	8	6	7	1
5	1	8	6	7	9	2	4	3
4	6	1	7	8	3	9	5	2
2	8	5	9	4	1	7	3	6
9	7	3	5	2	6	8	1	4

Difficile

3	9	4	2	1	5	6	8	7
8	2	6	7	3	9	4	1	5
7	5	1	8	4	6	9	2	3
4	8	2	6	5	3	7	9	1
1	7	3	9	8	4	5	6	2
9	6	5	1	2	7	8	3	4
5	3	9	4	6	1	2	7	8
6	4	8	3	7	2	1	5	9
2	1	7	5	9	8	3	4	6

Expert

3	4	6	2	5	8	7	9	1
5	1	7	3	6	9	2	8	4
8	9	2	7	4	1	5	6	3
9	8	4	5	7	6	3	1	2
7	2	5	1	8	3	9	4	6
6	3	1	9	2	4	8	7	5
1	7	3	6	9	2	4	5	8
4	6	9	8	3	5	1	2	7
2	5	8	4	1	7	6	3	9

Dormir trop peu est associé à un risque accru de démence

Dormir six heures ou moins par nuit entre 50 et 70 ans est associé à un risque accru de démence, selon une nouvelle étude réalisée sur près de 8.000 adultes britanniques suivis durant plus de 25 ans.

L'étude, publiée mardi dans la revue *Nature Communications*, montre un risque de démence plus élevé, de 20 à 40%, chez les petits dormeurs, dont la durée de sommeil est inférieure ou égale à six heures par nuit à l'âge de 50 ou 60 ans, par comparaison avec ceux qui ont des nuits "normales" (7 heures).

Ces travaux, qui suggèrent l'existence d'un lien entre la durée du sommeil et le risque de démence, sans pour autant permettre d'affirmer une relation de cause à effet, émanent de l'Institut national français de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Université de Paris, en collaboration avec l'University College de Londres (UCL).

La chercheuse Séverine Sabia (Inserm/UCL) et ses collègues ont également observé un risque accru de démence de 30% chez les personnes âgées de 50 à 70 ans qui avaient systématiquement une

courte durée de sommeil, indépendamment de leurs éventuels problèmes de santé cardiovasculaire, métabolique ou mentale (dépression) qui constituent des facteurs de risque de démence.

Pour l'étude, les participants ont évalué eux-mêmes la durée de leur sommeil à six reprises entre 1985 et 2015. Et, en 2012, environ 3.900 d'entre eux ont également porté une montre avec accéléromètre, qui capte les mouvements pendant la nuit, afin de vérifier la précision de leurs estimations. Ce qui a confirmé les résultats sur le risque de survenue de démence sur une période allant jusqu'en mars 2019.

Près de dix millions de nouveaux cas de démence, dont la maladie d'Alzheimer, sont dénombrés chaque année dans le monde, selon l'OMS. Le sommeil est fréquemment altéré chez les patients qui en sont atteints. Cependant, de plus en plus de données de recherche suggèrent que les habitudes de sommeil, avant l'apparition de la démence, sont aussi susceptibles de contribuer au développement de la maladie.

Ces résultats suggèrent que le sommeil en milieu de vie pourrait



jouer un rôle pour la santé du cerveau et confirment ainsi l'importance d'une bonne hygiène du sommeil pour la santé, souligne l'Inserm.

Des recherches futures pourraient être en mesure de détermi-

ner si l'amélioration des habitudes de sommeil peut aider à prévenir la démence, note de son côté *Nature*.

En attendant, "ne pas fumer, rester actif mentalement et physiquement, avoir une alimentation

équilibrée et contrôler ses niveaux de cholestérol et de tension artérielle peuvent aider à garder notre cerveau en bonne santé à mesure que nous vieillissons", souligne pour sa part la Dr Sara Imarisio, de l'Alzheimer's Research Trust.

Citations

Il vaut mieux qu'il pleuve aujourd'hui plutôt qu'un jour où il fait beau.

Pierre Dac

Technocrates, c'est les mecs que, quand tu leur poses une question, une fois qu'ils ont fini de répondre, tu comprends plus la question que t'as posée.

Coluche

La démocratie est la pire des dictatures, parce qu'elle est la dictature exercée par le plus grand nombre sur la minorité.

Pierre Desproges

Tant qu'on fait rire, c'est des plaisanteries. Dès que c'est pas drôle, c'est des insultes.

Coluche

Les ventes de smartphones dans le monde ont explosé au premier trimestre

Les ventes de smartphones dans le monde ont fortement augmenté entre janvier et mars, selon une étude publiée mardi par Strategy Analytics, en raison d'un phénomène de rattrapage et d'une forte montée en puissance de la Chine et de la 5G.

Selon le cabinet de recherche, 340 millions d'appareils ont été livrés au cours des trois premiers mois de l'année, soit une croissance de 24% par rapport à la même période l'an dernier.

La pandémie et ses conséquences économiques avaient poussé de nombreux consommateurs à repousser l'achat d'un nouveau smartphone en 2020, faisant baisser le volume global de ventes.

Mais au premier trimestre 2021, la forte demande de la part

des consommateurs possédant des appareils vieillissants ainsi que la mise en avant de la technologie 5G par les fabricants chinois ont dopé le marché.

"Le marché des smartphones en Chine a connu un trimestre sensationnel grâce au succès des produits 5G dans les diverses catégories de prix", note Linda Sui de Strategy Analytics, qui souligne la hausse de 35% des ventes d'appareils en Chine.

"La pénurie de semi-conducteurs et les contraintes du côté de l'offre n'ont pas eu d'impact majeur au premier trimestre sur les cinq plus grosses marques, mais elles ont été et resteront selon nous une source d'inquiétudes pour les plus petits vendeurs", ajoute Mme Sui.

Le groupe sud-coréen Samsung domine le classement des ventes mondiales, avec 23% des parts de marché, suivi d'Apple (17%), puis des marques chinoises Xiaomi (15%), Oppo (11%) et Vivo (11%).

Samsung a vu ses livraisons de smartphones augmenter de 32% en un an grâce notamment au lancement de sa nouvelle série Galaxy A et au succès de sa série Galaxy S21, note Neil Mawston, le directeur exécutif de Strategy Analytics.

Les ventes d'Apple ont, elles, progressé de 44% par rapport au premier trimestre dernier.

"La forte dynamique derrière la série des iPhone 12 munis de la 5G s'est poursuivie sur de nombreux autres marchés", indique M. Mawston.



Plus de 200.000 morts en Inde

Le variant indien présent dans 17 pays



Le nombre de morts du coronavirus a dépassé mercredi les 200.000 en Inde, débordée par une flambée épidémique et où l'aide internationale a commencé à affluer, alors qu'au moins 17 pays connaissent des infections au variant dit indien. "Nous accueillons de plus en plus de malades chaque jour", déclare Ishant Bindra, 28 ans, bénévole de l'ONG Khalsa Help International à Ghaziabad, dans l'Etat indien d'Uttar Pradesh.

Au total, 201.187 personnes ont succombé à l'épidémie dans le pays, et 3.293 sur ces dernières 24 heures, selon le ministère de la Santé, même si de nombreux experts estiment que le véritable bilan est plus élevé.

"Nous avions besoin de soins mais nous n'avons pas trouvé de place dans les hôpitaux de Delhi", explique à l'AFP Himanshu Verma alors que sa mère, Poonam, âgée de 58 ans, est reliée à un concentrateur d'oxygène de cette ONG créée par un gurdwara --un temple sikh-- à Ghaziabad.

Quatrième pays le plus en-

deuillé derrière les Etats-Unis, le Brésil et le Mexique, l'Inde a encore connu mardi un nouveau total impressionnant d'infections (350.000) pour une journée.

Le B.1.617, appelé "variant indien" du fait de sa première occurrence en Inde, a été détecté dans plus de 1.200 séquences de génome dans "au moins 17 pays", a annoncé l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La plupart des échantillons "viennent d'Inde, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de Singapour", a précisé l'OMS dans son compte-rendu hebdomadaire sur la pandémie. Le variant a aussi été signalé dans plusieurs pays européens (Belgique, Suisse, Grèce, Italie). "Le B.1.617 a un taux de croissance plus élevé que les autres variants en circulation en Inde, ce qui suggère une plus grande contagiosité", selon l'OMS.

Les crématoriums ne connaissent pas de trêve, leurs cheminées se fissurent et les armatures métalliques des fours fondent sous l'intensité de la chaleur.

La première cargaison d'aide

médicale britannique, contenant notamment 100 ventilateurs et 95 concentrateurs d'oxygène, a atterri mardi à Delhi. La France, le Canada, les Etats-Unis ou encore l'Allemagne ont annoncé qu'ils apporteraient également de l'aide à l'Inde.

Dans le monde, le variant "indien" suscite des interrogations. Selon l'OMS, on ne sait pas encore si "les rapports faisant état d'une mortalité élevée sont dus à la gravité accrue du variant, à la mise à rude épreuve des capacités du système de santé en raison de l'augmentation rapide du nombre de cas, ou aux deux".

Les coupures aériennes avec l'Inde se multiplient. L'Australie a décidé mardi de suspendre les vols en provenance d'Inde tandis que le Canada, les Emirats arabes unis, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande ont déjà suspendu ou restreint leurs vols.

La Belgique a interdit l'entrée sur son territoire, de manière directe ou indirecte, aux personnes ayant séjourné au cours des 14 derniers jours en Inde, mais aussi au Brésil et en Afrique du Sud,

où sévissent d'autres variants.

La présence du variant indien inquiète en Europe au moment où le Vieux Continent respire un peu mieux au bout de longs mois de restrictions. Mercredi, c'est au tour des Pays-Bas de lever son couvre-feu et d'autoriser la réouverture des terrasses.

Les Américains vaccinés, eux, n'ont plus besoin de porter de masque lorsqu'ils sont en extérieur, sauf au milieu de foules. Leur président Joe Biden a salué mardi soir les "progrès extraordinaires".

Au Mexique aussi, l'épidémie recule. En 14 semaines, le nombre de décès hebdomadaires est passé de 9.549 à 1.621, tandis que le nombre d'hospitalisations a chuté à 6.000 après avoir culminé en janvier à 27.000.

Le président Andres Manuel Lopez Obrador, lui-même contaminé en février, a salué une "bouffée d'air frais".

Elle contraste avec celle d'autres pays latino-américains comme le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur ou l'Argentine, toujours confrontés à une forte vague de contaminations.

Au Brésil, où le vaccin russe Sputnik V n'a pas reçu l'agrément de l'agence sanitaire, une commission d'enquête parlementaire sur la gestion de la crise du coronavirus par le gouvernement Bolsonaro a débuté ses travaux mardi.

Dans la banlieue de Buenos Aires, l'épidémie fait exploser la pauvreté. Daisy Garcia, 26 ans, servait chaque jour des repas à quelque 80 personnes dans une soupe populaire de La Matanza, commune pauvre de la capitale argentine. Elle distribue aujourd'hui près de 1.000 repas quotidiens. "Nous n'aurions jamais imaginé en arriver là", dit la jeune femme.

La pauvreté touche désormais 42% de la population (45 millions d'habitants), sous les effets conjugués de la profonde crise économique qui secoue le pays depuis trois ans, et de la pandémie.

Le cap du milliard de doses de vaccins contre le Covid, administrées dans 207 pays ou territoires, a été franchi ce week-end, selon un comptage de l'AFP.

Macron ordonne l'arrestation de dix ex-brigadistes à la demande de l'Italie

Emmanuel Macron a décidé de régler le vieux litige avec Rome sur les anciens membres des Brigades rouges réfugiés en France en faisant arrêter dix mercredi, dont sept ont été interpellés et trois sont recherchés, tous condamnés en Italie pour des actes de terrorisme commis dans les années 70-80.

La décision de transmettre au Parquet ces dix noms, sur "des demandes italiennes qui portaient à l'origine sur 200 individus", "a été prise par le président et s'inscrit strictement dans la « doctrine Mitterrand » datant de 1985 et consistant à accorder l'asile aux ex-brigadistes sauf pour les crimes de sang, a précisé l'Élysée.

L'établissement de cette liste de dix noms est le fruit "d'un important travail préparatoire bilatéral, de plusieurs mois, qui a conduit à retenir les crimes les plus graves. Le président a souhaité régler ce sujet, comme l'Italie le demandait depuis des années", a ajouté la présidence française.

Le secrétaire d'Etat italien à l'Intérieur Carlo Sibilia a aussitôt salué sur Twitter un "résultat historique".

L'extradition d'activistes d'extrême-gauche venus se réfugier en France après les "années de plomb", marquées par des attentats et des violences des Brigades rouges surtout entre 1968 et 1982, est une demande de l'Italie depuis des années, à laquelle la France n'a quasiment jamais accédé.

Depuis 1981, seuls deux décrets d'extradition ont été signés, sous Jacques Chirac : celui de Paolo Persichetti en 1995, extradé en Italie en 2002, et celui de Cesare Battisti en 2004, le plus recherché des anciens activistes, qui vivait en France depuis 1990 et s'est alors réfugié à l'étranger. Il a ensuite été arrêté en Bolivie.

En 2008, Nicolas Sarkozy avait



décidé de ne pas appliquer le décret d'extradition de l'ex-membre des Brigades rouges Marina Petrella, condamnée à perpétuité en Italie, en raison de son état de santé. La plus connue des activistes recherchées fait partie des sept personnes interpellées mercredi matin, selon la police italienne.

"La France, elle-même touchée par le terrorisme, comprend l'absolu besoin de justice des victimes. Elle s'inscrit également, à travers cette transmission, dans l'impérieuse nécessité de la construction d'une Europe de la Justice, dans laquelle la confiance mutuelle doit être au centre", explique l'Élysée.

La ministre italienne de la Justice Marta Cartabia avait transmis officiellement le 8 avril à son homologue

français Eric Dupond-Moretti "la requête urgente des autorités italiennes pour ne pas laisser impunis les attentats des Brigades rouges". Selon la presse italienne, certains d'entre eux risquaient en effet de voir leurs actes prescrits.

Selon plusieurs médias italiens, Emmanuel Macron aurait ensuite eu une conversation téléphonique avec Mario Draghi, qui lui aurait confirmé l'importance de cette affaire pour Rome.

La justice doit maintenant se prononcer sur leur extradition, au cas par cas.

Les ex-brigadistes arrêtés doivent être présentés d'ici 48h00 devant le parquet général de la cour d'appel de Paris, avant qu'un juge ne statue sur leur éventuelle détention

ou leur remise en liberté sous contrôle judiciaire, le temps de l'examen des demandes d'extraditions italiennes, a-t-on appris de source judiciaire.

Ce dossier, longtemps endormi, a resurgi en 2019 au moment du retour en Italie de Cesare Battisti, capturé en Bolivie et extradé en Italie, après près de 40 ans de cavale en France puis au Brésil.

Le ministre italien de l'Intérieur Matteo Salvini avait alors affirmé que la France abritait depuis des décennies des "assassins ayant tué des innocents" et réclamé le retour en Italie d'"une quinzaine" de "terroristes italiens", "qui ont été condamnés mais ont la belle vie en France".

Parmi les autres personnes interpellées figurent Giorgio Petrioste-

fani, Narciso Manenti, Roberta Capelli, Enzo Calvitti, Giovanni Alimonti et Sergio Tornaghi. Les trois personnes encore recherchées sont Maurizio Di Marzio, Ermenegildo Marginelli et Raffaele Ventura. "C'est une trahison inimmuable de la France. Je suis indignée et je n'ai pas les mots pour décrire cette opération qui s'apparente à une mini-rafle", a déclaré à l'AFP Me Irène Terrel, avocate de cinq des sept ex-brigadistes interpellés. "Depuis les années 1980, ces gens-là sont sous la protection de la France, ils ont refait leur vie ici depuis 30 ans, sont installés au vu et au sus de tous, avec leurs enfants, leurs petits-enfants... et au petit matin, on vient les chercher, 40 ans après les faits ? C'est inimmuable et irrecevable en droit".

AstraZeneca et l'UE s'expliqueront le 26 mai devant la justice belge



L'Union européenne et AstraZeneca s'expliqueront le 26 mai devant un tribunal de Bruxelles

qui devra décider si le laboratoire suédois-britannique a violé les termes de son contrat par ses retards de livraisons de

vaccins anti-Covid aux Etats membres.

"La Commission et les Etats membres estiment qu'AstraZeneca a violé de nombreuses obligations au titre du contrat de précommandes, cela touche à la production comme à la livraison des vaccins. On s'en expliquera devant le tribunal", a dit à l'AFP l'un des avocats de la Commission, Rafaël Jafferai, à l'issue d'une audience de procédure. "Nous déplorons cette décision de la Commission d'entamer une action en justice, nous espérons résoudre ce différend aussi rapidement que possible", a déclaré devant

la presse l'un des conseils d'AstraZeneca, Hakim Boularbah.

Le laboratoire n'a livré au premier trimestre aux pays de l'UE que 30 millions de doses sur les 120 millions promises contractuellement.

Au deuxième trimestre, il ne compte en fournir que 70 millions sur les 180 millions initialement prévues.

Le recours en justice, intenté au nom de Commission européenne et des Vingt-Sept Etats membres, a été dénoncé comme "sans fondement" par le laboratoire.

Il s'agit d'une action en référé (en urgence) devant un

juge du tribunal de première instance francophone de Bruxelles, le contrat signé par l'exécutif européen étant de droit belge.

Bruxelles exige un engagement ferme d'AstraZeneca pour augmenter ses livraisons de vaccins d'ici fin juin, et le respect de "son obligation de recourir à tous les sites de production" mentionnés dans le contrat, dans l'UE et au Royaume-Uni. Des arguments contestés par le laboratoire.

Les parties seront entendues toute la journée du 26 mai et une nouvelle audience pourrait être ajoutée, a indiqué une magistrate belge.

ROYAUME DU MAROC
WILAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DU FINANCE ET BUDGET
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SEANCE PUBLIQUE N°:03-2021

Il sera procédé, au siège de la Commune de Guelmim, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert Suivant :

Appel d'offres	Objet	lot	Cauton Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
03/2021	L'installation, le raccordement et la mise en marche de cabine référant aux toilettes publique modulaire homme et femme itinérants à la Commune de Guelmim en lot unique	Lot 01	15 000,00	24/05/2021 à 10 h
		Lot 02	15 000,00	
		Lot 03	7 000,00	

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré au Service des Marchés de la Commune de Guelmim. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma. L'estimation du maître d'ouvrage (TTC) en dirham pour les lots cités ci-dessus, sont comme suit :

Lot	L'estimation du maître d'ouvrage
Lot 01	451 200,00
Lot 02	451 200,00
Lot 03	225 600,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 précité ainsi que celles prévues par le règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Commune de Guelmim.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la Consultation.

N°3787/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE BENI MELLAL
COMMUNE OULED YAICH
AVIS D'APPEL D'OFFRE

OUVERT n° :04/CTOY/2021

*Le 26/05/2021 à dix heure , Il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune Ouled yaich province de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **INSTALLATION POTEAUX ET CABLAGE : Travaux d'électrification 1^{ère} catégorie des foyers aux centres ouled yaich, Zouair et Bezaza commune ouled yaich***

Province de BENI MELLAL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique de la commune d'Ouled Yaich, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000.00 DHS TRENTE MILLE DIRHAMS

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 039 759.20 TTC.

Un million trente neuf mille sept cent cinquante neuf dhs vingt cts

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer leur offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent :

- *Produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification comme suit :

secteur	classe	Qualification exigé
J	3	J5


** Produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de l'agrément ONEE branche électricité MT.BT1.*

Pour les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°3788/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts

La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2021/DPEFLCD/Rh du 25/05/2021
Relatif à l'Amodiation du droit de chasse associative dans le lotde chasse associative :

Le 25/05/2021 à 11 :00 heures, il sera procédé dans la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna à l'ouverture des plis relatifs aux amodiations du droit de chasse associative dans le lot ci-après cité :

Numéro du lot	Collectivité territoriale	Dénomination du lot	Superficie approximative (ha)	Type de Gibier
01	Sidi Abdellah	Al HajraLbayda	780	Gibier sédentaire
02	Rass El Ain et Tlauh	Koudiet Al Marrassa	3000	Gibier sédentaire
03	Mharra	KoudietLakhrarba	3000	Gibier sédentaire

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification de Rhamna- Quartier Riad Ben guérir.

Le cautionnement provisoirepour chaque lotest fixé à la somme de dix mille dirhams (10.000,00).

L'appel d'offres est ouvert aux associations de chasse légalement constituées et dont les statuts sont conformes aux statuts type des associations cynégétiques, affiliées à la Fédération Royale Marocaine de Chasse et ne disposant pas d'un lot de chasse pour le même type de gibier objet du présent appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier est constitué des documents cités dans l'article 05 du cahier des prescriptions spéciales.

N°3789/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts

La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2021/DPEFLCD/Rh du 27/05/2021
Relatif à l'Amodiation du droit de chasse Touristique dans le lot01:

Le 27/05/2021 à 11:00 heures, il sera procédé dans la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna à l'ouverture des plis relatifs aux amodiations du droit de chasse associative dans le lot ci-après cité :

Numéro du lot	Collectivité territoriale	Dénomination du lot	Superficie approximative (ha)	Type de Gibier
01	Old Imloul et Lamharra	Belgarn	1200	Gibier sédentaire

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification de Rhamna- Quartier Riad Ben guérir.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (10.000,00).

L'appel d'offres est ouvert aux associations de chasse légalement constituées et dont les statuts sont conformes aux statuts type des associations cynégétiques, affiliées à la Fédération Royale Marocaine de Chasse et ne disposant pas d'un lot de chasse pour le même type de gibier objet du présent appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rhamna.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier est constitué des documents cités dans l'article 05 du cahier des prescriptions spéciales.

N°3790/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL
Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99
* CIMALAIT *
Constitution
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/04/2021 enregistré le 15/04/2021 il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
- Dénomination : Société « CIMALAIT » S.A.R.L.A.U
- Objet : Entrepreneur de la gestion d'exploitations commerciales ou industrielles ou agricoles.
- Collecte, conditionnement, transformation et commercialisation du lait et des dérivés laitiers à l'échelle régionale, nationale et internationale.
- Production Agricole
- Prestation de tous services.
- Siège Social : N° 12, RUE

SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASA-BLANCA
- Durée : 99 ans.
- Capital Social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :
- Mr FARIT YOUNES : 1.000 Parts
- La Gérance : La société administrée et gérée par Mr FARIT YOUNES, gérant unique.
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 21/04/2021 Sous N° 775209. RC N° 499.883/ Casablanca. 13/07/2009

POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 3801/PA
TAHA STYLES
• Dénomination : «TAHA STYLES»
• Forme juridique : « SARL AU.»
• Objet: Vêtements, Etablissement Industriel pour la Fabrication.
• Siège social: 16, Rue Jilali Al Oraibi, 8ème Etage, N° 18 – Casablanca.
• Durée: 99 ans
Capital social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
• EL JAMII SOUHAILA : 1000 parts.
• Gérance : EL JAMII SOUHAILA.
• Dépôt légal est effectué auprès du CRI à Casablanca en date du 23/04/2021 Sous le numéro de RC N° : 500239.
N° 3802/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE CASABLANCA-SETTAT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك و الماء
المديرية الجهوية للتجهيز والنقل واللوجستيك للدار البيضاء سطات

Avis

Une enquête de commodo et incommodo d'une durée d'un mois est ouverte, à compter du **29 Avril 2021** dans les bureaux de la Commune Rurale d'Oulad Ghanem, province d'El Jadida, sur la demande présentée par la société **TEKCIM S.A**, sis 2 Boulevard Zerkouni, Casa-Anfa, Casablanca 20000, à l'effet d'être autorisée pour l'exploitation de la **Cimenterie TEKCIM** sur le TF 187374/08, Commune Rurale d'Oulad Ghanem, Province d'El Jadida.


Le dossier de l'enquête est déposé dans les bureaux de la Commune Rurale d'Oulad Ghanem, province d' El Jadida où il peut être consulté.

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
BP 1774 RD ANOUAL DERB GHALEF
TEL 06-60-15-30-32 FAX 05-22-25-61-02

المديرية الجهوية للدار البيضاء سطات
ص.ب 1774 شارع انوال درب خلف الدار البيضاء
الهاتف 05-22-25-61-0 الفاكس 06-60-15-30-32

N°3803/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

Objet : Etude d'Elargissement et renforcement de la RR 314 du PK 08+200 au PK 26+200 et de Construction de la RP 2004 du PK 45+500 au PK 52+500 -Province de Rhamna-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/2021
OUVERTURE DES PLIS LE 25/05/2021

Le 25/05/2021 à 10h 30 (Dix Heures et demi), Il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Equipelement, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Etude d'Elargissement et renforcement de la RR 314 du PK 08+200 au PK 26+200 et de Construction de la RP 2004 du PK 45+500 au PK 52+500 -Province de Rhamna-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Equipelement, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **deux mille cinq cent dirhams (2 500,00 Dh)** L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **Cent soixante-onze mille trois cent soixante dirhams (171 360,00 Dh) TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 29 et 31** du décret n° **2.12.349** relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maitre d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Un dossier technique comprenant :

- 1- Pour les concurrents installés au Maroc :**
 - a) Une copie certifiée conforme du certificat d'agrément D4 : Routes, autoroutes et Transport.
- 2- Pour les concurrents non installés au Maroc :**
 - a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
 - b) Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations similaires ont été exécutées, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s) ;

N°3806/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
COMMUNE DE GUELMIM
DIVISION DES FINANCES ET BUDGET
SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE GUELMIM INFORME LE PUBLIC QUE L'AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUIVANT :

N° D'APPEL D'OFFRE	OBJET	DATE D'OUVERTURE DES PLIS
04/2021	ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA VILLE DE GUELMIM	17/05/2021 À 10 H

-Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la commune de Guelmim, avant le 18/05/2021 à 14 h.

PUBLIÉ LE :24-25AVRIL 2021 AU JOURNAL LIBERATION N°9301, EST RECTIFIÉ COMME SUIV :

N° D'APPEL D'OFFRE	OBJET	DATE D'OUVERTURE DES PLIS
04/2021	EXPLOITATION DU PRODUIT DE LA GARE ROUTIÈRE -DROIT DE TRANSIT-	17/05/2021 À 10 H

-Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la commune de Guelmim, avant le 14/05/2021 à 15 h.

N°3804/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE MACHRAA EL AIN

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

Le 24MAI 2021 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunion du siège de la Commune Machraa El Ain; Province de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

N° : 01 /2021 : CONSTRUCTION CHEMINS VICINAUX ET PISTE ; CONSTRUCTION DE LIAISON ROUTIERE DE DOUAR AIN LAMDOUER A LA COMMUNE MACHRAA EL AIN PROVINCE DE TAROUDANT

Le cautionnement provisoire est fixé à : **40.000,00 DHS (Quarante Mille Dirhams)** .
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixé à la somme de : **897276.00 DHS (Huit cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-seize Dirhams Toutes Taxes Comprises).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès au bureau des marchés de la Commune Machraa El Ain , Province de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique: «www.marchéspublics.gov.ma»

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune Machraa El Ain;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrête du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°3805/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD
RESIDENCE
EL BARAKKA 3ème
étage apt N 7 Oujda
Tél. 0536689121
EMAIL : FIDUCAPO-RIENT@HOTMAIL.FR
Constitution
Société MAHAL Oujda
SARL/AU

Aux termes d'un acte S.S.P en date du : 01/04/2021 il a été établi

Les statuts d'une société SARL/ AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
OBJET : - TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION (ENTREPRENEUR DE)

- MENUISERIE GENERALE
- NEGOCIANT
RAISON SOCIAL : MAHAL Oujda
SIEGE SOCIAL: Oujda, 08 LT HASSANI ET CTS RTE TAZA
DUREE : 99ans
CAPITAL : 100.000,00 dirhams

apport en numéraire divisé sur 1000 parts sociales de 100,00 dirhams chacune
- Pour Mr. ZELMATI MOHAMED ... 1000 Parts
GERANCE : la société est gérée par Mr. ZELMATI MOHAMED pour une durée illimitée.

LE BENEFICE : cinq pour cent 5% à la réserve légale et le reste est attribué aux parts sociales
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 22/04/2021
SOUS N°1511

POUR EXTRAIT ET MENTION FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
N° 3807/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture
Du Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture

TIZNIT
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS N°
02/2021/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Lundi 24 Mai 2021 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de plantation de 50 ha d'olivier dans le cadre de plan maroc vert à travers les cercles de d'Anezi et Tafraout, Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 (Trente mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 750.000,00 (Sept cent cinquante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.
N° 3808/PA

Avis d'ouverture d'une enquête publique

Suite à la décision gouvernemental n° 27 du 22/04/2021, il est porté à la connaissance du public qu'une enquête publique sera ouverte le 07 Mai 2021, à la Commune Jerada, Province de Jerada, relative à la réalisation d'étude d'impact sur l'environnement du projet de la gestion globale et la valorisation des cendre produites par la centrale thermique de Jerada par la Sté C.E.M.C Sarl (Centre des Echanges Economiques et Culturelles Maroc-Chine), et ce pendant 20 jours le temps de l'enquête publique.

Le présent arrêté sera affiché à la Commune Jerada, pendant 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique.
La population concernée par la présente enquête publique est la population de la Commune Jerada.
N° 3809/PA

Avis d'ouverture d'une enquête publique

Suite à la décision gouvernemental n° 29 du 27/04/2021, il est porté à la connaissance du public qu'une enquête publique sera ouverte le 13 Mai 2021, à la Commune Jerada, Province de Jerada, relative à la réalisation d'étude d'impact sur l'environnement du projet de création d'un unité de découpe de viande, tannage écologique et de traitement de laine, dans la ville de Jerada par la Sté «ASSIL-BM», et ce pendant 20 jours le temps de l'enquête publique.

Le présent arrêté sera affiché à la Commune Jerada, pendant 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique.
La population concernée par la présente enquête publique est la population de la Commune Jerada.
N° 3810/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
12/DRPS/ANP/SAT/2021**

SEANCE PUBLIQUE

Le 26/05/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Port de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

PRESTATIONS DU BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS, LA VIABILISATION DE LA ZONE Y AFFERANTE ET LA REALISATION DE L'ACCES PRINCIPAL DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI) auprès de la Division Support-bureau des marchés- .

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **12 000,00** DOUZE MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **1 152 000,00 TTC**
UN MILLION CENT CINQUANTE DEUX MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI au BP N° 39 Safi.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI au BP N° 39 Safi (PORT DE SAFI)
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ;11 ET 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi -
Tél. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax : 05 24 46 28 64.

N°3811/PA

**ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
14/DRPJ/ANP/2021**

SEANCE PUBLIQUE

Le 25/05/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ELECTRICITE AU PORT D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida-.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **8.500,00** HUIT MILLE CINQ CENTS DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **573.600,00 TTC**
CINQ CENT SOIXANTE TREIZE MILLE SIX CENTS DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **10/05/2021 à 11H00 A LA DIVISION DU PORT D'EL JADIDA**

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour les sociétés marocaines :

Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Equipement, Transports et de la logistique:

ET	SECTEUR: J	QUALIFICATION: J,4	CLASSE: 4
	SECTEUR: J	QUALIFICATION: J,5	CLASSE: 4

Pour les sociétés non installées au Maroc :

Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°3812/PA

ELKOMED SARL
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : Société ELKOMED S.A.R.L
Objet : 1- FABRICATION ET CONDITIONNEMENT DE PRODUITS LAITIERS ET DIVERS ;
2- TRAVAUX AGRICOLES ;
3- ELEVAGE ;
Durée : 99 ans
Siège social : DOUAR LKODIA HRARA SAFI
Capital social : 100.000,00 de dirhams ; il est divisé en 1 000 parts de 100dhs chacune entièrement libérées en numéraire attribués par :
Mr. ELMANOUNY AHMED : 650 PART
Mr. HLIL KAMAL : 350 PART
Soit un total de 1000 Parts
Gérance: la société est nommée en qualité de cogérant, Mr. ELMANOUNY AHMED.
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Le N° du registre du commerce : 11503 du 26 MARS 2021

N° 3813/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA-PROVINCE D'AL HOCEIMA COMMUNE D'IZEMMOUREN
AVIS DE DEPOT
-Vu le Dahir n° 1-92-31 du 15 Hija 1412 (17 juin 1992) portant promulgation de la loi n°

12-90 relative à l'urbanisme ;
-Vu le Décret N°2-92-832 Du 27 Rebia II 1414 (14 Octobre 1993) Pris Pour l'application de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme ;
-Vu la circulaire ministérielle n°005 du 17 Janvier 1994 relative aux plans d'aménagement
Il est porté à la connaissance du public, que le projet de modification du plan d'aménagement de la ville d'AL-HOCEIMA et sa périphérie relevant de la commune d'IZEMMOUREN, sous le n°: AUAH 03/2017, est déposé au siège de la commune d'IZEMMOUREN pour une durée d'un mois à compter du lundi 10 Mai 2021, et qu'un dossier et un registre seront mis à la disposition du public pour formuler ses observations et ce, au siège administratif de ladite commune, pendant les horaires officiels de travail.

N° 3814/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE DRIOUCH
CONSEIL DE LA PROVINCE DE DRIOUCH
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
N° 08/2021/CPD
Séance publique
Le : 28/05/2021 à 15H00, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :
ETUDE GEOTECHNIQUE, CONTROLE DE QUALITE ET SUIVI DES TRAVAUX

N° 3815/PA

DE RECONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE URBAIN A LA VILLE DE BEN TAIEB - PROVINCE DE DRIOUCH
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique du Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :2.000,00 DHS (Deux Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :34.800,00DH (Trente Quatre Mille Huit Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.


Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 3815/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech-Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 10/2021/CH/INV
« Séance publique »**

Le 25 mai 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Les travaux d'aménagement et réhabilitation de trois (03) établissements primaires relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF – MS** (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **15 000,00 dirhams (Quinze Mille Dirhams)**

L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de : **1 043 920,80 dirhams (Un Million Quarante-Trois Mille Neuf Cent Vingt Dirhams Quatre-Vingt Centimes)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, du :


- certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'originale, conformément aux dispositions des arrêtés n° 1395-14 et n° 1395-14 du 27 chaabane 1435 (23 juin 2014) :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	4

Ce certificat tient lieu de dossier technique.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réserve aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

N°3818/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech-Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 08/2021/CH/INV
« Séance publique »**

Le 24 mai 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation
01	les études techniques et le suivi des opérations d'aménagement et réhabilitation de deux (02) lycées qualifiants relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	80 000,00 DHS (Quatre-vingt mille dirhams)
02	les études techniques et le suivi des travaux de construction de murs de clôture aux établissements primaires relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	25 000,00 DHS (Vingt-cinq mille dirhams)
03	Les études techniques et suivi des opérations d'aménagement et réhabilitation de deux (02) salles au lycée qualifiant IBN EL HAYTAM relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	5 000,00 DHS (Cinq mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.


Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans les domaines D14, D15 et D16. Ce certificat tient lieu de dossier technique.

N°3816/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech-Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 09/2021/CH/INV
« Séance publique »**

Le 24 mai 2021 à 14 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation
01	les études techniques et le suivi des travaux de démolition de dix (10) salles situés au sein des établissements scolaires primaires relevant de la D.P.M.E.N.F.P.E.S.R.S DE CHICHAOUA	7 000,00 DHS (Sept mille dirhams)
02	les études techniques et le suivi des opérations d'aménagement et réhabilitation de trois (03) espaces d'aide à l'information et à l'orientation aux lycées collégiens relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	7 000,00 DHS (Sept mille dirhams)
03	les études techniques et le suivi des opérations d'aménagement et réhabilitation de trois (03) espaces d'aide à l'information et à l'orientation aux lycées qualifiants relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	7 000,00 DHS (Sept mille dirhams)
04	les études techniques et le suivi des travaux de construction d'un (01) terrain de sport au lycée qualifiant AL BOUKHARI relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	8 000,00 DHS (Huit mille dirhams)
05	les études techniques et le suivi des travaux de construction de deux (02) terrains de sport aux lycées collégiens ADASSIL et EZZARKTOUNI relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	16 000,00 DHS (Seize mille dirhams)
06	les études techniques et le suivi des travaux de construction de deux (02) terrains de sport aux établissements primaires relevant de la DPMENFPESRS DE CHICHAOUA, AREF - MS	5 000,00 DHS (Cinq mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans les domaines D14, D15 et D16. Ce certificat tient lieu de dossier technique.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réserve aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs

N°3817/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE DRIOUCHE
CONSEIL
DE LA PROVINCE DE
DRIOUCHE
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° : 09/CPD/2021

Le : 28/04/2021 À 15 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Président du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etude architecturale et suivi des travaux de reconstruction d'un centre de santé urbain à la ville de Ben Taieb- Province de Driouch-
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés du conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma
Le budget prévisionnel

maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 2 158 000 Dhs.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Conseil de la Province de Driouch.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale.

N° 3819/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE DRIOUCHE
CONSEIL

DE LA PROVINCE
DE DRIOUCHE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 10/2021/CPD
Séance publique

Le : 28/05/2021 à 15H00, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur

offres de prix, pour :
ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTÉ URBAIN A LA VILLE DE BEN- TAIEB- PROVINCE DE DRIOUCHE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Techniqued du Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma
Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de :3.000,00 DHS (TroisMille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :69.600,00DH (Soixante Neuf Mille Six Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles pré-

vues par le règlement de la consultation.
N° 3820/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE TAROUDANT
COMMUNE IGHARM
AVIS MODIFICATIF
D'ADJUDICATION
PUBLIQUE
N°02/CT.IGH/2021.

Le 26/05/2021 à 12.30 heures, il sera procédé dans le bureau de Mr le Président de la Commune IGHARM à L'Ouverture des plis relatifs à L'ADJUDICATION PUBLIQUE, POUR VENTE MATERIELS MISE EN FOURIERE, FERRAILLES ET MATERIAUX HORS SERVICE.
Le dossier de l'adjudication publique peut être retiré à la Régie des Recettes de C.T IGHARM. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provi-

soire est fixé à 10% des lots à choisir.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordres de la C T IGHARM

- Soit les remettre au président de la commission chargée de la vente au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit participer par soumission électronique via le portail marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du CPS relatif à cette opération.

N.B: - le concurrent peut constater les matériaux objet du présent adjudication durant les horaires légaux de travail.

Pour plus de renseignements, contacter la régie des recettes communales durant les horaires légaux de travail.

N° 3821/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE BUDGET ET MARCHES

PROGRAMME PREVISIONNEL ANNEE BUDGETAIRE 2021

En application de l'article 14 , du décret N° 2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics la commune de Zemamra envisage de lancer au titre de l'année budgétaire 2021 le programme prévisionnel suivant:

I - TRAVAUX

OBJET DE TRAVAIL	NATURE DE TRAVAIL	LIEU D'EXECUTION	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHES RESERVES A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
Aménagement des placettes et ruelles de la ville de Zemamra	Travaux de VRD	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	2 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Installation d'un système d'arrosage pour la grande place et l'esplanade 09 Mars	Travaux de VRD	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	2 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Construction d'un complexe pour artisans (couturiers) de la ville de zemamra	Travaux de construction	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	2 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Entretien des fontaines de la Grande place	Travaux d'aménagement	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	2 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Aménagement de la voirie, d'assainissement et d'éclairage public des quartiers Al Wahda, Essafa et Massira	Travaux de VRD	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Construction de la voie 89 reliant Bd des FAR et RN1	Travaux de VRD	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Travaux de réaménagement des espaces verts de la grande place	Travaux d'aménagement	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Construction d'une clôture en voile en béton armé pour la décharge publique de la ville de Zemamra	Travaux de construction	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Aménagement de la Voirie interne de la ville de Zemamra	Travaux d'aménagement	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Extension de la Zone d'activités artisanales	Travaux de VRD	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Construction du centre commercial Halte des taxis	Travaux de construction	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Construction du centre d'accueil et fêtes	Travaux de construction	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Aménagement et extension du Parc communal.	Travaux d'aménagement	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---

II - FOURNITURES

TYPE DE FOURNITURES	OBJET DE FOURNITURES	QUANTITATIF	LIEU DE LIVRAISON	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHES RESERVES A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
Achat d'une voiture PICKUP	Matériel roulant	1	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Achat d'une nacelle	Matériel roulant	1	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Achat d'un DUMPER	Matériel roulant	1	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Equipement du local de lavage par: Pompe de lavage, Pompe de graissage, Gonfleur géant et accessoires.	Equipements	1	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	4 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---

III - SERVICES

TYPE DE SERVICES	NATURE DE SERVICES	LIEU D'EXECUTION	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVUE POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES DU SERVICE CONCERNE	MARCHES RESERVES A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
Suivi des travaux de construction du centre commercial Nahda	Etudes techniques	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	2 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Etudes techniques des travaux d'Installation d'un système d'arrosage pour la grande place et l'esplanade 09 Mars	Etudes techniques	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	2 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Etudes techniques et suivi des travaux de construction du centre d'accueil et de fête	Etudes techniques	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---
Etudes architecturale et suivi des travaux de construction du centre commercial Al Inbiâtee (Bd 20 Août)	Consultation architecturale	Commune Zemamra	Appel d'offres ouvert	3 ^{ème} Trimestre	S. Budget et matériel	---

N°3822/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAROUADANT
COMMUNE D'IGHERM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 03/CT.IGH/2021
Le 26/05/2021 à 11 h, il sera procédé dans le bureau du président de la

commune d'igherm province de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction des seuils de gabions dans la zone de oued tinkay centre de la commune d'igherm- province de taroudant.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau

de président ou au service marche public de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 (dix mille dirhams).
L'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (tris cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix huit dhs et 83 cts ttc) (399.998,83).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31

du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président.
• Soit les remettre au président de la commission d'ap-

pel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit participer par soumission électronique via le site web des marches publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
N° 3823/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 21/2021

Le 27 mai 2021 à 11 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **CONTROLE DE LA QUALITE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN COORDONNE DE LA CHAUSSEE AUX ENROBES A CHAUD ET DE RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS SUR LE RESEAU ROUTIER RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN (PROVINCE DE TETOUAN-PREFECTURE DE M'DIQ FNIDEQ).**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, **Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés)**, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : **Sept cent (700,00) dirhams.**
L'estimation du maître d'ouvrage est : **Cinquante mille trois cent cinquante huit (50.358,00) dirhams toute taxes comprises.**
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.
Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.4 : Contrôle des travaux des chaussées bitumineuse type-1- a base de mélange hydrocarboné courant (GE,EB,GBB...)	4

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 7 de règlement de la consultation.
N°3824/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 22/2021
Appel d'offres ouvert destiné aux petites et moyennes entreprises

Le 01 juin 2021 à 11 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet **TRAVAUX DE D'ENTRETIEN ET CURAGE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SITUE SUR LA RN.2 DU PK24+400 AU 66+300 ET LA RN.16 DU PK55+300 AU PK.143+000 ET LA RR.417 DU 50+000 AU PK.73+800 (PROVINCE DE TETOUAN ET PREFECTURE M'DIQ-FNIDEQ) (PLAN DE CAMPAGNE 2021)**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, **(Service Gestion et Programmes Bureau des Marchés)**, 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 476 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : **Quatre mille cinq cent (4.500,00) dirhams.**
L'estimation du maître d'ouvrage est : **Trois cent mille (300.000,00) dirhams toutes taxes comprises.**
En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3011-13 du 30 Octobre 2013 portant application de l'article 156 du Decret n°2-12-349 le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).
Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Equipelement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
B : Travaux routiers et voirie urbaine	B.3 : Ouvrages d'assainissement routier et traitement de l'environnement	5

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.
N°3825/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05 /B.G/2021

Le 26/05/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif à **ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE D'EQUIPEMENT POUR LE COMPTE DU SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES REGIONALES RELEVANT DE LA WILAYA DE LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.
Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www. Marchés publics.gov.ma](http://www.Marchés publics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **5.000,00 Dhs** (Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **(219.840,00 Dhs)** « Deux Cent Dix-Neuf Mille Huit Cent Quarante Dirhams »

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par la voie électronique;

✓ **Echantillons et Catalogues**, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la **D.R.H.M.G** (service logistique et archives) à la wilaya, **avant le 25/05/2021 à 15h.**

ECHANTILLONS	CATALOGUES
Prestation N° 2 et 3	Prestation N° 1 et 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.
N°3826/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 06 /B.G/2021

Le 26/05/2021 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix relatif à : **ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LE COMPTE DU SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES REGIONALES RELEVANT DE LA WILAYA DE LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.
Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www. Marchés publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **10.000,00 Dhs** (Dix Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **(599.220,00 Dhs)** « Cinq Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Mille Deux Cent Vingt Dirhams ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par la voie électronique;

✓ **Echantillons et Catalogues** exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la **D.R.H.M.G** (service logistique et archives) à la wilaya, **avant le 25/05/2021 à 15h.**

ECHANTILLONS	CATALOGUES
Articles : N° 1 - 2 - 3 - 7 - 8 -11-12-13 et (14 : 2plans opposés avec piètement et voiles)	Articles : N° 4-5-6-9 et 10

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.
N°3827/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 07 /B.G/2021
Le 27/05/2021 à 10h, il sera
procédé, dans les bureaux
de Secrétariat Général de la
province de Béni-Mellal (DBM)
à l'ouverture des plis relatifs
à l'achat de matériel informatique
au profit du Secrétariat
Général des Affaires
Régionales Relevant de la Wilaya
de la Région Beni Mellal
Khenifra.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré de la Division
du Budget et des Marchés
de cette province.
Il peut être également télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics : www.
Marchés publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
6.000,00 Dhs (Six Mille
Dirhams)

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de (364.920,00
Dhs) « Trois Cent Soixante
Quatre Mille Neuf Cent
Vingt Dirhams »

Le contenu la présentation,
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
27-29 et 31 du décret n°2-
12-349 du 08 Joumada I 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics, telle qu'il
a été complété et modifié.

Les concurrents peuvent :
Conformément aux
dispositions de l'arrêté du
ministre de l'économie et
des finances n°20-14 du
4 septembre 2014 relatif
à la dématérialisation de
la commande publique et
à celles de l'article 31 du
décret n° 2-12-349 précité,
les plis sont, au choix des
concurrents :

- Soit déposés contre
récépissé dans les bureaux
de la province de Béni-
Mellal (D.B.M/5M).
- Soit envoyés par
courrier recommandé avec
accusé de réception au
bureau précité.
- Soit remis au président
de la commission d'appel
d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
- Soit transmis par la
voie électronique;
- Prospectus, Notices et
Catalogues exigés par le
dossier d'appel d'offres
doivent être déposés dans
le bureau de la D.S.I.C.G
à la wilaya, avant le
26/05/2021 à 15h.
Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues à l'article 09 du
règlement de la consultation.

N° 3828/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL
KHENIFRA
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/2021

Le mardi 25 mai 2021 à 10h
30mn, il sera procédé, dans
les bureaux du conseil pro-

vincial de Khouribga à l'ou-
verture des plis des archi-
tectes relatifs à l'élabora-
tion des études architecturales
et suivi des travaux de
construction du siège du
conseil provincial de Khouribga.

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré auprès du bureau du
service des Marchés relevant
du Conseil Provincial de
Khouribga. Il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxe, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de cinq millions
cinq cent mille dirhams
hors taxe (5.500.000,00
DHS HT).

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret n° 2-12-349 du 20-
03-2013 relatif aux marchés
publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre
récépissé leurs plis au
bureau précité.

- Soit envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au
président de la commune

- Soit les remettre au
président du jury de la
consultation architecturale
au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par
voie électronique dans le
portail de marchés publics

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 08 du règlement
de la consultation architecturale.

N° 3829/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
CAIDAT ESSAFA
COMMUNE TERRITO-
RIALE OUED ESSAFA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 08/2021

Le Jeudi 27 Mai 2021 à 10H
Il sera procédé dans le bureau
du président de la Commune
Oued Essafa Province de
Chtouka Ait Baha à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix pour:
OBJET : ACHAT DE PAVE
AUTOBLOQUANT POUR
L'ENTRETIEN COURANT
D'UNE VOIE AU DOUAR
AIT OUGMAR RELIANTE
A L'ENTREE PRINCIPALE
ET LE CENTRE DE
DOUAR- A LA COMMUNE
OUED ESSAFA
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de Président de la Commune
Oued Essafa (Service
Des Marchés), il peut également
être téléchargé à partir
du portail des marchés
publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixe à la somme de
4 000.00Dhs (Quatre Mille
Dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixe à
la somme de 138 768,00 Dhs
(CENT TRENTÉ HUIT
MILLE SEPT CENT
SOIXANTE HUIT
DIRHAMS 00 CTS).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent:
• Soit envoyer, par
courrier recommandé avec
accusé de réception au
bureau précité ;

• Soit envoyer, par
courrier électronique sur
le portail des marchés
publics www.marchespublics.gov.ma.

• Soit déposer contre
récépissé leurs plis dans
le bureau de président de
la Commune Oued Essafa
(Service des marchés) ;

• Soit les remettre au
Président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 3830/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Education
Nationale et de la Formation
Professionnelle
De l'enseignement
supérieur et de la
recherche scientifique
Académie Régionale de
l'Education
et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale
de Midelt
AVIS DE
CONSULTATIONS
ARCHITECTURALES
(Séance publique)

Le 25/05/2021, il sera
procédé, au siège de la
direction provinciale de
Midelt, sise à Avenue El
Massira BP 317 Midelt,
à l'ouverture des plis
concernant la consultation
Architecturale suivante :

Consultation architecturale
n° 02/AFD-
MID/CA/2021
• Objet :
«CONSULTATION
ARCHITECTURALE ET
SUIVI DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT ET
DE CONSTRUCTION
A L'ECOLE PRIMAIRE
CHAHID ALLAL BEN
ABDELAH ET A L'ECOLE
PRIMAIRE ZAID OUH-
MAD A LA CT GUERS
TIALLINE, ET AU
LYCEE QUALIFIANT LE
PRINCE MY RACHID A
LA CT MIDELET. ET
INSTALLATION DE
CHAUFFAGE CENTRAL
AU LYCEE COLLEGIAL
SIDI HAMZA ET A
L'ECOLE COMMUNALE
ZAOUITE SIDI HAMZA
A LA CT ZAOUITE SIDI
HAMZA, RELEVANT
DE LA DIRECTION
PROVINCIALE DE
MIDELET PROVINCE
DE MIDELET»

• Heure d'ouverture
des plis : 12:00
• Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes,
pour l'exécution des
travaux d'aménagement
du lycée qualifiant le
prince my Rachid a
la CT Midelt, est de :
1 042 933,00 DH HT (Un
million quarante-deux
mille neuf cent trente-
trois Dirhams et 00
Centimes) HT

• Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes,
pour l'exécution des
travaux de construction
au lycée qualifiant le
prince my Rachid a
la CT Midelt, est de :
390 400,00 DH HT (trois
cent quatre-vingt dix
mille quatre cent
Dirhams et 00 Centimes)
HT

• Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes,
pour l'exécution des
travaux de construction
au lycée qualifiant le
prince my Rachid a
la CT Midelt, est de :
1 042 933,00 DH HT (Un
million quarante-deux
mille neuf cent trente-
trois Dirhams et 00
Centimes) HT

• Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes,
pour l'exécution des
travaux de construction
au lycée qualifiant le
prince my Rachid a
la CT Midelt, est de :
390 400,00 DH HT (trois
cent quatre-vingt dix
mille quatre cent
Dirhams et 00 Centimes)
HT

du projet de construction à
l'école primaire chahidallal
ben abdellah et à l'école
primaire zaidouhmad a la
CTguerstiallalineest de :
594 000,00 DH HT (cinq
cent quatre-vingt-quatre
mille Dirhams et 00
Centimes) HT

• Le budget prévisionnel
du projet d'aménagement
à l'école primaire chahidallal
ben abdellah et à l'école
primaire zaidouhmad a la
CTguerstiallaline est de :
575 500,00 DH HT (cinq
cent soixante-quinze
mille cinq cent Dirhams
et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel
du projet d'installation de
chauffage central au lycée
collegial sidi hamza a la
ct zaouite sidi hamza est
de : 742500,00 DH HT
(Sept cent quarante-
deux mille cinq cent
Dirhams et 00 Centimes)
HT

• Le budget prévisionnel

du projet d'installation de
chauffage central à l'école
communautaire zaouite
sidi hamza a la ct zaouite
sidi hamza est de :
735 833,00 DH HT (sept
cent trente-cinq mille
cinq cent trente-trois
Dirhams et 00 Centimes)
HT

Le dossier de la consulta-
tion peut être retiré auprès
du bureau des marchés de
la Direction Provinciale de
l'AREF Drâa-Tafilalet de
Midelt, sise à Avenue El
Massira BP 317 Midelt,
il peut être également être
téléchargé à partir du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux
dispositions des articles
100,101, et 102 du décret
N° 2-12-349 du 8 Joumada
I 1434 (20mars 2013)
fixant les conditions

et les formes de passation
des marchés pour le compte
de l'Etat et des établisse-
ments publics ainsi que
certains règles relatives à
leur gestion et à leur
contrôle.

Les architectes peuvent :
• Soit déposer leurs plis,
contre récépissé, dans le
bureau du maître d'ouvrage
sis à l'adresse précitée ;

• Soit les envoyer, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, au
bureau précité ;

• Soit les remettre, séance
tenante, au président de
la commission d'appel
d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

• Soit les envoyer par
voie électronique via le
portail des marchés publics

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation architec-
turale.

N° 3831/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de Rabat

OBJET: AVIS RECTIFICATIF.

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat informe le public que l'avis de l'appel d'offre n° 49/2021/DPEFLCD-RBT publié au journal libération n° 9298en date du 04/21/2021 sous numéro 3537/PA est complété comme suit :

Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes :

Secteur	Catégorie	Qualification
3	4	3.1

N°3832PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc
وزارة الداخلية
القطاع الإداري
جماعة ايجرم
Tel : 0528 85 90 03 / Fax : 0528 85 90 03
E-mail : said43821@gmail.com

Programme prévisionnel modificatif « Année budgétaire 2021 »

En application de l'article 14 du décret n°2-12-349 du 08joumada I 1434 (20Mars 2013) relatif aux marchés publics ; le programme prévisionnel que le maître d'ouvrage est le **Président de la commune D'igherm** envisage de lancer pour l'année budgétaire 2021.

Type de projet	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue	Marché réservé à la PME Coopératives Et Associations
SERVICES	L'adjudication publique, pour vente matériels mise en fourrière, ferrailles et matériaux hors service * Assurances des membres du conseil de la commune d'igherm. * assurance incendie-explosions et responsabilité civile de la commune igherm a l'égard des tiers. * assurances des régisseurs et du personnel ouvrier (mains d'œuvres occasionnelles) de la Commune d'igherm.	CT IGHERM		AVRIL	
TRAVAUX	Aménagement des vallées (oued tinkay et oued igherm) centre igherm Construction des barrages collinaire au douar tighola ct igherm Construction du complexe culturel 3eme tranche	TINKAY ET CENTRE IGHERM DOUAR TIGHOLA Centre Igherm	Appel d'offres ouvert	JUIN	100%
SERVICES	Location des biens de la commune d'igherm : souk hebdomadaire, rahba de vente de légumes et fruits, rahba de vente de bestiaux et parc automobiles.	Souk hebdomadaire Igherm		Novembre	

N°3833/PA

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kännich



WAC-SCCM en ouverture de la 14^{ème} journée de la Botola Pro D1

WAC-SCCM, telle sera l'affiche programmée, jeudi à partir de 22 heures au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, en prologue de la 14^{ème} journée de la Botola Pro D1 de football.

Un match à grand enjeu particulièrement pour le Wydad mis plus que jamais sous pression. Après le nul concédé à la maison devant le MCO et la défaite du côté de Tanger devant l'IRT, les Rouges se trouvent sommés de rectifier le tir et de renouer avec le succès en vue de préserver leur fauteuil de leader.

Un scénario que l'adversaire fédéral tâchera d'avorter surtout qu'il reste sur une défaite à domicile contre le Youssoufia de Berrechid.

Il convient de signaler que cette journée se poursuivra ven-

dredi par le match HUSA-MCO, alors que samedi, trois rencontres sont à l'ordre du jour, à savoir CAYB-DHJ, OCS-ASFAR et MAS-IRT. Quant aux oppositions dominicales, il y aura RCAZ-Raja et MAT-RCOZ, sachant que les débats de la 14^{ème} manche seront clôturés mercredi par la confrontation qui mettra aux prises le FUS, sous la conduite de son nouvel entraîneur, le Sénégalais Demba Mbaye qui a succédé à Mustapha Khalfi, et la RSB, club qui ne compte plus que le championnat pour sauver sa saison, et ce après son élimination prématurée en Coupe du Trône et lors de la phase de poules en Coupe de la Confédération, épreuve dont il était le tenant du titre.

M.B

Coupe arabe de la FIFA

L'EN des locaux dans le groupe C

Le Maroc a été logé dans le groupe C de la Coupe arabe de la FIFA (Qatar 2021) aux côtés de l'Arabie Saoudite et des vainqueurs des matches barrages Jordanie-Soudan du Sud et Palestine-Comores, selon le tirage au sort de cette compétition qui s'est déroulé mardi à Doha.

Le groupe A est composé du Qatar, de l'Irak et des vainqueurs des matches barrages Oman-Somalie et Bahreïn-Koweït.

Concernant le groupe B, la Tunisie affrontera les Emirats Arabes Unis, la Syrie et le vainqueur du match barrage Mauri-

tanie-Yémen.

Quant au groupe D, il compte l'Algérie, l'Égypte et les vainqueurs de Soudan-Libye et Liban-Djibouti.

La première édition de la Coupe arabe de la FIFA (Qatar 2021) aura lieu dans six stades du 1er au 18 décembre 2021, un an avant la Coupe du monde qui sera organisée également au Qatar.

Les deux premières équipes de chaque groupe se qualifieront pour les quarts de finale.

Quatre sélections africaines sont qualifiées d'office à cette compétition. Elles seront 9 au total si tous les représentants

du continent remportent leurs matches barrages.

En ouverture du tirage au sort, le président de la FIFA, Gianni Infantino, a déclaré que « ce sera un événement fantastique - le premier d'une longue série, la première Coupe arabe de la FIFA... un événement pour préparer la Coupe du monde, un événement pour unir le monde arabe ».

"C'est un test pour le Qatar un an avant d'accueillir la Coupe du monde -- pour la première fois au Moyen-Orient", a écrit l'agence officielle Qatar News Agency.



Coupe Mohammed VI des clubs arabes champions

Raja-Al Ittihad, le 21 août au Maroc

La finale de la Coupe Mohammed VI des clubs arabes champions qui opposera le Raja de Casablanca au club saoudien d'Al Ittihad Jeddah, se déroulera le 21 août au Maroc, a annoncé mardi l'Union arabe de football (UAFB).

L'équipe du Raja de Casablanca s'est qualifiée pour la finale aux dépens du club égyptien d'Al Ismaily, tandis qu'Al Ittihad Jeddah a poignonné son billet au détriment de son compatriote d'Al Chabab.

Le vainqueur de cette compétition recevra 6 millions de dollars, contre 2,5 millions de dollars pour le finaliste.

Les équipes qualifiées pour les demi-finales recevront un demi-million de dollars, contre 200 mille dollars pour celles ayant atteint les quarts de finale.



Signature d'accords de partenariat pour promouvoir le sport scolaire

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, a présidé, lundi à Rabat, la cérémonie de signature de plusieurs accords de partenariat et de coopération avec les représentants de nombre de fédérations sportives nationales, en vue de promouvoir le sport scolaire.

Ces accords ont été paraphés par Mmes Bouchra Hajji et Selma Bennani, présidentes de la Fédération Royale marocaine de volleyball et de la Fédération Royale marocaine des sports aérobiques, fitness, hip-hop et disciplines assimilées et MM. Driss Hilali, président de la Fédération Royale marocaine de taekwondo, Jaouad Aouatif,

président de la Fédération Royale marocaine des sports urbains, El Mamoun Belabbas El Alaoui, président de la Fédération Royale marocaine de canoë-kayak et Khalid Ghallali, président de la Fédération Royale marocaine de hockey.

La signature de ces accords s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du ministère sur les différents acteurs et intervenants, de l'élargissement du champ de ses partenariats et du renforcement de ses liens de coopération, à travers des programmes stratégiques aux objectifs tournés vers l'avenir afin de promouvoir le sport scolaire et national.

Ces accords ont pour objectifs de promouvoir la pratique des sports concernés via ces partenariats aux niveaux local, national, régional et international, de dénicher

de nouveaux talents et de généraliser la pratique sportive dans les établissements de l'enseignement public et privé.

Ils permettront également la mise en œuvre de projets communs visant le développement du sport scolaire, l'échange d'expertises et d'expériences dans le domaine de l'arbitrage, de la formation et du management et la mise à disposition par les parties signataires de leurs installations sportives et de leurs espaces éducatifs.

Intervenant à cette occasion, M. Amzazi, également président de la Fédération Royale marocaine du sport scolaire, a indiqué que son département accorde une attention particulière au sport scolaire, étant pleinement conscient de l'importance de ce secteur dans

l'éducation et la formation des apprenants à travers l'acquisition des connaissances, le développement de leurs compétences sportives, la consolidation d'habitudes saines et la préservation contre toute forme d'extrémisme et de violence.

Cet intérêt, a-t-il affirmé, est en phase avec les Hautes Orientations Royales contenues dans le message adressé par le Souverain aux participants aux assises nationales du sport tenues à Skhirat les 24 et 25 octobre 2008, notant que cette attention particulière a abouti au projet n°11 de la loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, qui concerne la promotion du sport scolaire, un projet qui incarne l'approche prônée par le ministère pour la réforme et la mise à niveau du sport scolaire.

En soutien à la pratique d'activités sportives scolaires à différents niveaux, le ministère a oeuvré à la création et à la mise en place de centres sportifs pour le primaire, en plus du renforcement du rôle de l'Association des sports scolaires et du statut du sport scolaire comme pilier du sport national et véritable pépinière pour l'exploration de nouveaux talents afin de développer leurs compétences et les orienter vers les clubs sportifs, a-t-il enchaîné. Et de conclure que le ministère et la Fédération Royale marocaine du sport scolaire sont fortement mobilisés pour établir une coopération au service du sport scolaire, qui se veut une partie intégrante du système sportif national et un moyen de découverte de talents en herbe.

Sport

Ligue des champions

Chelsea fait douter Zidane et le Real

Le Real Madrid de Zinédine Zidane a été mis en difficulté par le Chelsea de Thomas Tuchel mais a pu compter sur un miraculeux Karim Benzema pour se sortir d'une épineuse situation et accrocher le nul (1-1) mardi en demi-finale aller de Ligue des champions.

En plein doute: une semaine après le projet avorté de Super Ligue européenne dont le Real Madrid était l'un des instigateurs, les Madrilènes ont concédé un but et le nul sur leur pelouse mardi soir... et abandonneront le match retour avec la pression d'un bon résultat obligatoire pour accrocher un billet pour la finale.

Zidane a-t-il fait les bons choix ? La muraille de la "Maison blanche" a cédé dès la 14e minute sur une superbe ouverture d'Antonio Rüdiger pour Christian Pulisic, qui a dribblé Thibaut Courtois dans la surface

avant de conclure, mais c'était déjà la 3e occasion nette des hommes de Tuchel.

Heureusement pour "Zizou", son sauveur esseulé Benzema, excellent depuis son retour début mars, a arraché le nul avec un but sublime à la 29e.

Mais le technicien marseillais n'est peut-être pas exempt de tout reproche: il n'a pas effectué de changements à la mi-temps, bien que les erreurs tactiques de ses hommes aient été flagrantes dès l'entame.

Alors que "Zizou" avait opté pour une défense à trois centraux, Nacho, Raphaël Varane et Eder Militao ont eu tendance à reculer ensemble sans oser monter mettre la pression sur les attaquants des "Blues", et leur ont laissé trop de champ pour agresser la cage de Courtois... Il manquait le capitaine habituel Sergio Ramos (touché au mollet gauche et positif au Covid-19), qui vi-

braît autant que ses coéquipiers dans les gradins du petit stade Alfredo di Stéfano.

Et en passant surtout par le couloir de Vinicius, Marcelo et Nacho, Chelsea s'est régalé: les Londoniens ont multiplié les offensives, se projetant rapidement grâce à une sortie de balle impeccable, orchestrée par un N'Golo Kanté encore irréprochable, multipliant les bons placements et les courses judicieuses.

"Il fallait changer quelque chose à la mi-temps. Surtout la pression, ça n'a pas été comme on voulait. Donc on a changé pour être plus haut, plus compact, plus ensemble. Le résultat final est juste", a estimé Zidane en conférence de presse d'après-match. "On a très bien commencé. Lors des 20-25 premières minutes, on a marqué une fois mais on aurait pu marquer davantage. On a démarré avec courage. On a bien pressé, on a récu-

péré beaucoup de ballons, on arrivait à sortir du pressing... On a peut-être juste raté nos dernières passes", a pour sa part analysé Cesar Azpilicueta au micro de BT Sport au coup de siffler final.

Au milieu des grosses averses de pluie qui ont rythmé la rencontre, un geste a illuminé la soirée madrilène: à la 29e minute, Benzema a contrôlé de la tête un ballon dévié devant lui dans la surface, puis a enchaîné avec une reprise instantanée du droit qui a laissé Edouard Mendy sur place.

Un but qui a permis à l'avant-centre français, au sommet de sa forme depuis la mi-mars, d'égaliser la légende Raul comme 4e meilleur buteur de l'histoire de la Ligue des champions avec 71 réalisations, derrière Cristiano Ronaldo (135), Lionel Messi (120) et Robert Lewandowski (73).

Et cinq mois après son dernier match en C1 (succès 2-0 sur la pe-

louse de l'Inter Milan le 25 novembre 2020), Eden Hazard a lui aussi revu la lumière: après avoir soigné sa blessure à l'aîne droite, après s'être entraîné près d'un mois sans jouer, et après avoir disputé un petit quart d'heure en fin de match samedi contre le Betis Séville en Liga (0-0), la star belge est entrée en jeu à la place de Vinicius à la 66e, sans briller.

Thomas Tuchel, de son côté, rentre à Londres avec une certitude: sa défense à trois, quoique pas si hermétique, tient bien la route face à une équipe du calibre du Real Madrid, et son animation offensive a les arguments pour faire douter le fébrile rideau blanc.

Et elle devra réitérer cette performance et même faire mieux lors du match retour le 5 mai, pour faire chuter l'indomptable Real de Zidane et accrocher un billet inespéré pour la finale de Ligue des champions.



Avec Nagelsmann, le Bayern fait le pari de la jeunesse



Le Bayern Munich a recruté à partir de la saison prochaine Julian Nagelsmann, l'entraîneur de son rival en Bundesliga, Leipzig, en remplacement de Hansi Flick, avec à la clé une indemnité record pour un technicien, pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros.

"La durée du contrat de Julian, qui est de cinq ans, montre à elle seule à quel point il s'identifie au FC Bayern. Je suis convaincu que nous allons façonner l'avenir sportif du Bayern avec Julian Nagelsmann avec beaucoup de succès", a estimé Oliver Kahn, mem-

bre du directoire et futur patron du club.

De son côté, Nagelsmann a affirmé qu'il quittait Leipzig "avec le cœur lourd".

Il a dit avoir reçu "des demandes de la part d'autres clubs" mais avoir refusé car son "rêve de toujours" était bien d'entraîner le Bayern.

L'octuple champion d'Allemagne en titre - série en cours - n'a pas précisé le montant de l'indemnité versée à Leipzig, où Nagelsmann était sous contrat jusqu'en 2023.

Mais le patron du club saxon, Oli-

ver Mintzlaff, a néanmoins laissé entendre que le chiffre de 30 millions d'euros, primes de succès comprises, mentionné dans les médias allemands correspondait à la réalité: "Nous ne nions pas les rumeurs qui courent".

Et interrogé sur la possibilité d'autres départs de Leipzig dans le sillage de Nagelsmann et de ses assistants Benjamin Glück et Timmo Hardung, M. Mintzlaff a ajouté que "tout le reste coûtera(it) encore 30 millions".

Cette somme fait de l'étoile montante du football allemand le plus cher entraîneur de l'histoire. Il dépasse le record détenu jusqu'ici par le Portugais André Villas-Boas, qui avait quitté Porto pour Chelsea en 2011 pour un montant évalué à 15 millions d'euros.

Nagelsmann succédera à Hansi Flick, auteur d'un sextuplé historique la saison dernière mais qui, en conflit sur la politique de recrutement avec son directeur sportif Hasan Salihamidzic, a demandé à partir.

Flick, en poste au Bayern depuis novembre 2019, fait figure de grand favori pour succéder à Joachim Löw à la tête de l'équipe d'Allemagne, poste

qui sera vacant après l'Euro de juin. La Fédération allemande a d'ailleurs confirmé au SID, filiale sportive de l'AFP, qu'elle allait "maintenant également mener des discussions avec lui et les responsables du FC Bayern".

Avec la signature de Nagelsmann, le Bayern fait un gros coup en s'adjugeant les services d'un surdoué.

En prenant à partir de février 2016 les rênes de Hoffenheim, il devient à 28 ans le plus jeune entraîneur de l'histoire de la Bundesliga. Il réussit à hisser ce club d'un village de moins de 5.000 habitants, sponsorisé par un milliardaire allemand, jusqu'en Ligue des champions.

En 2019, il arrive à Leipzig et devient le même saison le plus jeune coach demi-finaliste de la Ligue des champions à 33 ans. Il a réussi à faire des "Roten Bullen" les principaux concurrents du Bayern en championnat, prenant la place généralement dévolue à Dortmund.

Dans ses nouvelles fonctions, la pression sur ses épaules sera immense: outre assumer l'étiquette d'entraîneur "le plus cher au monde", il arrive dans

une équipe faite pour gagner et pour qui remporter le titre de champion - le 9e de suite étant pratiquement dans la poche - apparaît comme une normalité.

Nagelsmann devra surtout briller sur la scène européenne en faisant oublier l'élimination précoce en quarts de finale de la Ligue des champions contre le Paris SG cette année.

Néanmoins, avec ce choix, le champion d'Europe en titre ne va pas améliorer sa réputation de "pilleur de talents" en Bundesliga, en affaiblissant un concurrent direct et actuel dauphin au championnat (7 points derrière à trois journées de la fin de la saison).

Au Bayern, Nagelsmann retrouvera le pilier de sa défense, l'international français de 22 ans Dayot Upamecano, dont le transfert vers le Bayern à partir de la saison prochaine avait été officialisé en février.

Quant au poste d'entraîneur à Leipzig, c'est un autre technicien de "l'écurie Red Bull" qui pourrait être recruté selon les médias allemands, l'Américain Jesse Marsch actuellement en charge de Salzbourg en Autriche.